



FEDERATION OF ASSOCIATIONS OF FORMER INTERNATIONAL CIVIL SERVANTS
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DES ANCIENS FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX
FEDERACION DE ASOCIACIONES DE EX-FUNCIONARIOS INTERNACIONALES

48^{ème} session du Conseil de la FAAFI
Vienne, 15-17 juillet 2019

Glossaire

ACABQ	Administrative Committee on Administrative and Budgetary Questions
ALM Committee	Assets and Liabilities Monitoring Committee
ASHI	After-service health insurance
ASHIL	After-service health insurance and long-term care
CE	Certificate of entitlement
CEO	Chief Executive Officer
CTBTO	Comprehensive Nuclear Test-Ban Treaty Organisation
FB Network	Finance and Budget Network
GWG	Governance Working Group
HLCM	High-level Committee on Management
IFAD	International Fund for Agricultural Development
IPAS	Integrated pension administration system
IOM	International Organisation for Migration
IPSAS	International Public Sector Accounting Standards
OIM	Office of Investment Management
OIOS	Office of Internal Oversight Services
PBA	Pension Benefits Administrator
PES	Pension Entitlement Section
RSG	Representative of the Secretary General for the investment of the assets of the UNJSPF
SPC	Staff Pension Committees
UN	United Nations
UNFCU	United Nations Federal Credit Union
UNJSPB	United Nations Joint Staff Pension Board
UNJSPF	United Nations Joint Staff Pension Fund
UNON	United Nations Office at Nairobi
UNOV	United Nations Office at Vienna
USD	United States dollar
WFP	World Food Programme

Rapport de la session

1. La quarante-huitième session du Conseil de la Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux (FAAFI) s'est tenue du 15 au 17 juillet 2019 à l'Organisation des Nations Unies à Vienne (ONU).
2. La séance s'est ouverte le matin du 15 juillet. Auparavant, le Bureau de la FAAFI s'était réuni la veille au soir.

Opening session

3. Jerry Barton, président de l'ARICSA, l'association hôte, a souhaité la bienvenue aux délégués à Vienne (voir la liste des participants en annexe 1).
4. Dès le début, le Conseil a observé une minute de silence à la mémoire d'anciens collègues décédés et des fonctionnaires internationaux qui ont perdu la vie au service des Nations Unies au cours de l'année écoulée. Une mention particulière a été faite aux anciens présidents des FAFICS, Witold Zyss et Amir Ali, ainsi qu'à l'ancien président de l'AAFI-AFICS Genève, Jean-Jacques Chevron, et à feu le Secrétaire général Kofi Annan.
5. Jerry Barton augurait une séance productive et tournée vers l'avenir à un moment où certains intervenants de l'extérieur voulaient contrôler notre message et semer la discorde et la dissension. La FAAFI était connue pour son appui technique et éclairé, qui garantissait que les régimes de pension et d'assurance maladie des retraités étaient adaptés non seulement aux besoins actuels, mais aussi à ceux des futurs fonctionnaires du système des Nations Unies. Il était essentiel que les associations membres travaillent ensemble pour que la FAAFI continue d'être connue pour ses solutions et non pour ses polémiques. En ce sens, le Président de l'ARICSA a souhaité à tous les participants une réunion productive et utile qui renforcerait toutes les associations.
6. Marco Breschi, président de la FAAFI, déclare officiellement la réunion ouverte. Il a parlé du degré d'effort qui serait nécessaire pour mener une réunion efficace dans le temps imparti.

Point 1 de l'ordre du jour 1: Adoption de l'ordre du jour

7. Le Conseil a examiné et adopté l'ordre du jour provisoire (document Conseil 48/2019/D.1) tel que soumis, ainsi que le calendrier provisoire des travaux.
8. La liste des documents soumis au Conseil avant et pendant ses délibérations est reproduite à l'annexe 3.

Point 2 de l'ordre du jour: Election du Président de séance et du Rapporteur

9. Le Conseil a élu Alan Prien (FFOA-Rome) pour présider la session. Peter Lillie (ARICSA-Vienne) a été élu rapporteur.

Ordre du jour, point 3: Information sur les adhésions

10. D'entrée de jeu, le Secrétaire a confirmé que le présent Conseil respectait le quorum, car il répondait à l'exigence énoncée à l'article 3.10 du Règlement intérieur de la Fédération.
11. Pierre Adama Traoré, Conseiller spécial du Bureau et Coordinateur pour les nouvelles associations, a présenté le point de l'ordre du jour et a développé les détails donnés dans le rapport présenté à ce titre (document 48/2019/D.3 du Conseil).
12. Il a fait le point sur l'état d'avancement des efforts visant à créer de nouvelles associations et à les faire entrer dans les rangs de la FAAFI : hélas sans grand succès. Contrairement aux années précédentes, le Conseil n'accueillera pas une nouvelle association membre, bien que l'Association des anciens fonctionnaires mauritaniens ait heureusement rempli récemment toutes les conditions juridiques requises pour devenir membre à part entière.
13. En Chine, l'ancien Président d'AFICS-New York avait désigné deux retraités des Nations Unies comme points focaux potentiels. Si certains problèmes peuvent être résolus, ce pays est sur le point d'y créer effectivement une association. Bien que des contacts initiaux aient été établis au Portugal, le pays n'était pas encore prêt pour une adhésion immédiate. Au Ghana, l'association des anciens fonctionnaires de l'ONU devrait aligner ses statuts, règles et procédures sur les exigences de la FAAFI, mais aucune réponse n'a été reçue à ce jour. L'association des fonctionnaires retraités et bénéficiaires de l'Union postale universelle à Berne, qui compte quelque 200 membres et dont le fonds de pension a l'intention de s'intégrer dans la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), a été invitée à s'adresser à l'AAFI-AFICS-Genève pour adhérer à cette association. La situation en Côte d'Ivoire est restée inchangée depuis le lancement du processus d'adhésion en 2017. Aucune réponse aux demandes de renseignements n'a été reçue. Les retraités libériens ont reçu des documents de base et le Président, le Secrétaire et le Coordonnateur des nouvelles associations de la FAAFI sont prêts à les aider.
14. Au cours du débat qui a suivi, l'accent a été mis sur la nécessité de motiver les associations membres à assister aux sessions du Conseil. Il faudrait s'efforcer de ressusciter les associations dormantes et de faire rapport à ce sujet à la session du Conseil en 2020. En même temps, les associations locales actives devraient être contactées sur la nécessité d'adopter des mesures pour accroître leur force. La fixation d'objectifs annuels d'adhésion a été suggérée comme un moyen de revitaliser les associations. L'augmentation du nombre de membres et la création de nouvelles associations permettraient de renforcer le statut de la FAAFI en tant que seule représentante des retraités au Comité mixte.

15. **Le Conseil a remercié Adama Pierre Traoré pour ses efforts et son engagement indéfectible envers la cause de la Fédération, a souhaité la bienvenue à tous les autres membres désireux d'entreprendre des efforts similaires et a noté avec satisfaction le contenu du rapport.**

Point 4 de l'ordre du jour: Rapport du Président

16. Avant de présenter oralement son rapport (document Conseil 48/2019/D.4) (voir Annexe 4), le Président a présenté ses excuses aux collègues de Nairobi pour le changement de lieu de la session du Conseil. Après avoir effectué une enquête pour identifier les associations qui seraient en mesure d'assister à la session si elle se tenait à Nairobi comme prévu, il est apparu que le nombre requis de participants pour obtenir le quorum n'aurait pas été atteint. Les frais de voyage et les vols long-courriers excessifs en provenance d'endroits éloignés ont été un facteur clé: aucun dénigrement n'a été exprimé. Il a remercié les collègues de Nairobi qui avaient pleinement appuyé la Fédération et s'est réjoui à la perspective d'un rapprochement beaucoup plus étroit.
17. Passant à son rapport, il rappelle l'engagement qu'il a pris de poursuivre, dans la mesure de ses moyens, le bon travail accompli par ses prédécesseurs. Grâce à leurs efforts, la Fédération a fait partie intégrante de la CCPNU. Elle est devenue un représentant à part entière, influant bien que sans droit de vote, ainsi qu'un acteur clé dans les sessions plénières et nombreux comités qui analysent des sujets d'importance vitale et font des propositions au Comité mixte.
18. Les questions litigieuses qui avaient assailli la Fédération au cours de l'année précédente ont été surmontées et transmises au Comité mixte. Un problème plus récent a été les tentatives d'exclure la FAAFI du Groupe de travail sur la gouvernance (GWG), chargé de formuler des recommandations sur l'application de la résolution 73/274 de l'Assemblée générale, au motif fallacieux que la FAAFI ne fait pas partie de la structure tripartite. Il a été possible de contrecarrer les tentatives d'exclusion et le rapport du GWG a témoigné de l'importante contribution de la Fédération aux résultats des délibérations de cette instance. La FAAFI restera toutefois vigilante sur ce point et repoussera toute tentative similaire à l'avenir.
19. Autres questions : dans sa résolution 73/274, l'Assemblée générale a également décidé de créer deux postes au lieu du double rôle actuel de directeur et de secrétaire du Comité mixte, même s'il est en contradiction directe avec l'alinéa c) de l'article 7, qui parle du fait que "le directeur exerce également les fonctions de secrétaire du Comité mixte". La résolution parle également de la nécessité pour le GWG de revoir la composition et la taille du Comité mixte, y compris le rôle des représentants des retraités et les modalités de leur élection directe. En dernière analyse, la Fédération a réussi à repousser cette tentative de subversion, faisant valoir avec succès que toute réduction de la représentation par la FAAFI porterait atteinte au droit fondamental des retraités à la liberté syndicale.
20. D'autres questions ont été soulevées au sujet des propositions visant à accroître le nombre de réunions des comités permanents, à examiner la nécessité de créer un comité de surveillance de l'actif et du passif (ALM), à examiner le

système de rotation pour la composition du Comité mixte, à éviter les conflits d'intérêts, à évaluer le système intégré d'ajustement des pensions (IPAS), à assurer une responsabilisation sans faille du Comité mixte et à assurer la planification rapide et appropriée de la relève du Directeur et du Directeur adjoint de la Caisse.

21. La FAAFI, représentée par son Président et Warren Sach, a participé à la sélection des candidats au poste de Directeur. Une liste restreinte sera soumise au Comité mixte à Nairobi.
22. D'autres facteurs de la résolution ont trait au rôle autonome du Comité mixte et à l'adoption de son propre règlement intérieur, ainsi qu'à la surveillance étroite de l'utilisation et de la répartition des ressources qui pourraient entraîner l'externalisation de certaines tâches du secrétariat de la Caisse.
23. La FAAFI reste profondément impliquée dans la défense des droits des retraités et la promotion du rôle de la Fédération dans les questions relatives au système des pensions des Nations Unies. Comme l'année précédente, la Fédération mènera d'intenses activités de lobbying auprès des parties prenantes au processus de gouvernance, telles que les membres du Comité administratif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), la Cinquième Commission et les représentants des États Membres. Le soutien de Warren Sach, Linda Saputelli, Gerhard Schramek, Mohammed Sebti et Adriana Gomez a été très apprécié. Ce soutien s'est révélée particulièrement efficace pour contrer les remarques préjudiciables et les fausses informations diffusées par certains groupes opposés à la FAAFI. En fin de compte, grâce au travail acharné et au soutien de quelques États membres, la FAAFI a réussi à éviter le pire et la résolution finale a été beaucoup moins défavorable que prévue. Deux facteurs clés ont joué un rôle décisif : la solidité financière et actuarielle de la Caisse de retraite et le rendement positif des placements. Le Fonds est entièrement capitalisé.
24. En ce qui concerne le traitement des prestations et les résultats de l'IPAS, il est apparu que l'arriéré ne concernait que les nouveaux retraités et que toutes les prestations ordinaires (environ 98,5 % de toutes les prestations) avaient été versées à temps à tous les bénéficiaires préexistants. Malgré des lacunes dans les recommandations du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), le Groupe de travail est finalement parvenu à un consensus sur ce point et a recommandé que le Comité mixte accepte un certain nombre des recommandations d'audit. Après un long débat, le Comité mixte, à l'exception des représentants des participants de l'ONU, a approuvé les recommandations du GWG.
25. Compte tenu du succès des représentants de la FAAFI au sein du GWG, il s'ensuit que la Fédération insiste pour qu'elle ait un statut similaire en matière d'assurance maladie après la cessation de service (ASHI). En mars 2019, la FAAFI s'est adressée à la Cinquième Commission et a souligné qu'en raison du nombre de retraités qu'elle représentait, la FAAFI avait un intérêt légitime et matériel à participer à tous les examens et discussions des questions relatives à l'assurance maladie après la cessation de service. Parmi les conclusions du Groupe de travail sur l'assurance-maladie après la cessation de service, la

FAAFI a souscrit à la plupart des conclusions, à l'exception notable du nouveau mécanisme d'accumulation des droits qui imposerait un fardeau financier aux futurs retraités. La FICSA et le CCISUA se sont joints à la Fédération pour réfuter le mécanisme proposé. L'un des éléments les plus importants des propositions relatives à l'assurance-maladie après la cessation de service était la recommandation de supprimer progressivement le mécanisme de financement par répartition pour le remplacer par un financement par répartition en fonction du nombre d'années de service. En l'état actuel des choses, le régime commun reste exposé au risque croissant d'engagements non provisionnés importants d'environ 8,8 milliards de dollars et plus.

26. Dans la dernière partie de son exposé, le Président a attiré l'attention du Conseil sur le statut consultatif de la FAAFI en tant qu'ONG auprès d'ECOSOC (voir aussi le point 8 de l'ordre du jour ci-après). Non seulement ce statut a renforcé l'indépendance de la Fédération, mais la panoplie de sujets sociaux abordés par les associations individuelles, tels que la condition de la femme, le VIH/sida et le changement climatique, a souligné les avantages d'une plus grande participation sociale et économique. Il a encouragé les associations à élargir leurs activités dans tous les domaines.
27. Le Président attend avec intérêt un débat productif sur les mesures prises par le groupe de travail sur le règlement intérieur de la FAAFI. La participation aux questions liées au suivi des décisions du Comité mixte a retardé l'entrée en fonctions du groupe de travail. Il espère que le Groupe pourra rattraper le temps perdu. Il a également abordé la question des élections internes, qui sont indubitablement démocratiques. Il espère qu'il sera possible d'aligner les élections du Trésorier et du Secrétaire sur celles des Vice-Présidents.
28. Il a ensuite parlé de la latitude dont jouit le président en ce qui concerne la sélection et la nomination des représentants de la FAAFI au sein du Comité mixte. Il ne s'agit pas d'un processus unilatéral, mais d'un processus consultatif qui a été approuvé par le Bureau à sa réunion de janvier 2019. Il a décrit les différentes étapes du processus. Selon lui, il n'est pas nécessaire d'en démontrer le degré de démocratie. La Fédération disposait d'une structure de gouvernance, de statuts, d'un règlement intérieur, d'un Conseil souverain et démocratiquement élu où les 63 associations étaient pleinement et librement représentées par des membres ayant droit de vote, ainsi que d'un président démocratiquement élu et d'un bureau composé de membres du Conseil démocratiquement élus. Il a proposé que la délégation actuelle au Comité mixte soit maintenue jusqu'en 2020 inclus afin que les représentants puissent compléter leur contribution aux différents comités, notamment le GWG, le Comité de planification de la succession, le Groupe de travail sur le budget et la session plénière du Comité mixte. Lors de sa 49^{ème} session, la Fédération sera mieux placée pour introduire des changements sous la direction du Conseil.
29. Au cours du débat qui a suivi, une délégation a fait observer que, bien qu'il serve plus de 50 % de l'ensemble des bénéficiaires, le bureau de Genève avait un poste D-1 de chef du bureau et un poste P-5 de chef des prestations. La proposition de transférer ces deux postes à New York a été qualifiée de "mesure rétrograde". Une autre délégation a fait observer qu'il fallait mettre l'accent sur le chiffre de 78'000 bénéficiaires, étant donné que les prestations administrées

comprennent également les prestations d'invalidité et les allocations pour enfants. Il a en outre été souligné que la charge de travail qui incombait à Genève consistait notamment à s'occuper des versements des pensions dans le cadre de la double filière et du multilinguisme généralisé en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie du Sud-est.

30. Une autre délégation a souligné la nécessité d'évaluer soigneusement la situation à Genève. Si les allégations de sous-performance étaient vraies, cela n'avait rien à voir avec les postes, mais avec les gens. D'innombrables éléments devraient être discutés. La question pourrait être abordée avec Janice Dunn Lee, la directrice par intérim, lorsqu'elle s'adressera au Conseil.
31. Plusieurs participants demandent au Président ce qu'il compte faire au sujet de la nomination des représentants de la FAAFI au Comité mixte. Dans sa réponse, le Président s'est référé à son rapport qui contient tous les détails de ce qu'il considère comme un système solide. Il a également souligné la différence entre les nominations et les élections. Gerhard Schramek a annoncé qu'il n'était pas en mesure de se rendre à Nairobi, le Président avait un certain nombre d'options: garder un siège vacant, nommer le Secrétaire, une personne neutre en quelque sorte, ou choisir Marashetty Seenappa qui, de toute façon, serait à Nairobi à ce moment. En réponse à une question directe, il a confirmé qu'il n'avait pris en considération aucun des autres noms qui lui avaient été soumis. Cela n'a rien à voir avec les aspirations personnelles, mais il a seulement agi dans l'intérêt de la Fédération et a opté pour une solution sans incidence financière. En outre, il a souhaité que les choses restent en l'état jusqu'à ce que toutes les questions en suspens soient définitivement réglées, à savoir le suivi du GWG. Si le Conseil le souhaite, en tant qu'organe souverain, les membres peuvent voter sur l'acceptation ou le rejet de sa proposition.
32. Une question a également été soulevée sur le fait qu'aucune réunion des deux comités permanents ne se tiendrait durant la présente session. Il a été expliqué qu'en plus des contraintes de temps découlant de la participation importante de la Fédération au GWG, lors d'une année traitant du budget de la Caisse, le Comité mixte ne s'occupait pas des prestations, à l'exception des questions relatives au Fonds de secours et au système de la double filière. En 2020, les choses seraient bien différentes.
33. A l'issue du débat, le Président a indiqué qu'il avait pris note des observations détaillées qui avaient été faites au titre de ce point de l'ordre du jour. Il s'attendait à ce que des observations similaires soient formulées au titre d'autres points de l'ordre du jour.
34. **Le Conseil a pris note du rapport du Président et a remercié l'auteur pour les informations détaillées qu'il avait fournies dans son rapport.**

Point 5 de l'ordre du jour: Pension

- (a) **Suivi des questions relatives au Comité mixte, y compris le groupe de travail sur la gouvernance (GWG) et la sélection du Directeur de la Caisse**

35. Le président du Comité permanent des questions relatives aux pensions, Gerhard Schramek, a d'abord présenté le rapport du Groupe de travail sur la gouvernance du Comité mixte (GWG) (document Council 48/2019/D.5a.2). Comme son titre l'indique, le Comité mixte a créé le Groupe de travail à la suite de l'examen approfondi du rapport du BSCI sur la structure de gouvernance et les processus connexes de la CCPNU. Son objectif est d'examiner la question de la représentation équitable au Comité mixte, de la rotation des sièges et du suivi des recommandations du BSCI, ainsi que d'autres questions relatives à la gouvernance du Comité. Le GWG était composé de représentants des organes directeurs, des chefs de secrétariat et des participants, ainsi que de la FAAFI, Warren Sach et Gerhard Schramek.
36. Gerhard Schramek a pris toutes les précautions nécessaires pour éviter une violation de la confidentialité et a résumé les grandes lignes des recommandations qui étaient largement connues du public. Le Groupe a recommandé que les rôles du Directeur et du Secrétaire du Comité mixte soient séparés. Il a également recommandé que les six principes adoptés par le Comité mixte en 2006 soient modifiés pour tenir compte des faits nouveaux intervenus depuis. Certains principes ont été respectés, tels que la structure tripartite du Comité mixte et la représentation de chaque organisation membre. Une considération primordiale était de s'assurer que la taille du Comité mixte soit réellement représentative de la composition de la Caisse et que l'efficacité maximale soit obtenue. En ce qui concerne plus particulièrement la FAAFI, le GWG a recommandé que les retraités et les autres bénéficiaires continuent d'être représentés au Comité mixte sans droit de vote.
37. Étant donné que deux nouveaux membres avaient rejoint le Fonds, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), le GWG avait recommandé trois options concernant la représentation des organisations membres et l'attribution des sièges. La première option consistait à maintenir le nombre actuel de sièges du Comité mixte avec droit de vote à 33; la deuxième option consistait à porter de 33 à 36 le nombre total de sièges du Comité mixte avec droit de vote; et la troisième option consistait à ramener de 33 à 30 le nombre total de sièges avec droit de vote. Le Comité mixte avait également recommandé d'examiner sa taille et sa composition au moins tous les cinq ans et avant l'admission de toute nouvelle organisation membre.
38. D'autres changements visant à accroître l'efficacité ont consisté à limiter la participation des suppléants, à limiter la participation du président du Comité de surveillance de l'actif et du passif (ALM) à la durée du point à l'ordre du jour et, de même, pour les membres du Comité des investissements et du Comité des actuaires. Le Comité mixte a également été prié instamment de revoir les dispositions relatives à la participation des 23 secrétaires des SPC.
39. Afin d'améliorer la capacité du Comité mixte à réagir aux principaux développements, le GWG a recommandé que le Comité se réunisse, au besoin, deux fois par année. Compte tenu du nombre de questions à traiter, il a recommandé que le Comité se réunisse deux fois en 2020.

40. Le GWG a également recommandé que, compte tenu de la complexité et du coût de la logistique des élections mondiales des représentants des retraités, le Comité mixte recommande à l'Assemblée générale de maintenir les dispositions électorales actuelles. Compte tenu du nombre croissant de retraités (comme l'a souligné Gerhard Schramek, soit une augmentation de 63 % depuis 2002) et compte tenu du rôle de la FAAFI en tant qu'organe représentatif reconnu des retraités et des bénéficiaires de la Caisse, le GWG a également recommandé que la représentation des FAAFI au Comité mixte soit portée de 4 à 6, sans suppléants et sans droit de vote.
41. Le fait que la FAAFI disposait déjà d'un mode d'élection transparent et démocratique a été un facteur décisif pour déjouer les tentatives d'introduire l'élection directe des représentants des retraités. En effet, elle est également le seul membre du Comité mixte à insister sur un critère spécifique pour ses représentants : la compétence. En outre, aucun autre représentant au Comité mixte n'a été élu directement dans cette instance. Des élections directes auraient également soulevé des questions juridiques étant donné que la liberté d'association a été garantie par l'Assemblée générale à partir de 1948.
42. Le GWG a également présenté une série de mesures concernant les thèmes suivants: (i) annexer une définition des responsabilités des membres du Comité mixte aux règlements et règles de procédure du Comité; (ii) introduire une déclaration de confidentialité devant être signée par tous les participants aux sessions du Comité mixte; (iii) redéfinir la portée de l'enquête d'auto-évaluation afin d'assurer une meilleure conduite des sessions du Comité mixte; (iv) la périodicité des sessions du Comité permanent; (v) la nécessité du Comité ALM; (vi) le mandat des membres du Bureau du Comité mixte; et (vii) la création (a) d'un comité de déontologie, (b) d'une commission électorale indépendante pour l'élection des participants aux SPC et (c) d'un organe représentatif du personnel du secrétariat de la Caisse .
43. Il a été souligné que les propositions figurant dans le rapport du Groupe de travail avaient été finement équilibrées pour servir au mieux les intérêts de toutes les parties, qu'il s'agisse des organes directeurs, des chefs de secrétariat, des participants ou des retraités. Les représentants de la FAAFI au sein du Groupe de travail n'ont donc aucun scrupule à exhorter le Conseil à approuver le rapport du Groupe dans son ensemble.
44. Au cours de la discussion qui a suivi, il a été estimé que le résultat des délibérations du GWG pouvait être considéré comme "un travail bien fait". Malgré cela, la vigilance reste de mise. Au sein du Conseil lui-même, les délégations ont divergé sur les options relatives à la représentation des participants et à l'attribution des sièges au Comité mixte. A sa réunion de la veille de la session du Conseil, le Bureau s'était prononcé en faveur de l'option 1 [aucune augmentation du nombre des 33 membres du Conseil], tandis qu'au cours du débat qui précède, certaines délégations avaient exprimé une préférence pour l'option 2 [une augmentation à 36 membres]. Warren Sach, le deuxième représentant de la FAAFI au sein du GWG, a souligné que l'établissement d'un consensus avait nécessité trois options. Gerhard Schramek a fait remarquer qu'à son avis, l'Assemblée générale n'était pas disposée à augmenter la taille du

Comité mixte. En outre, l'option 2 n'était pas une nouvelle option. En effet, à une occasion antérieure, l'Assemblée générale l'avait rejetée.

45. Le Conseil a suggéré que si l'option 1 devenait un point de désaccord, les représentants de la FAAFI devraient avoir la liberté et la souplesse nécessaires pour trouver une solution de consensus. Les choses doivent rester simples sans trop de changements.
46. L'espoir a été exprimé que la conclusion à laquelle le GWG était parvenu se maintiendrait. L'unanimité est un facteur crucial, mais il est fort probable qu'elle soit contestée par les détracteurs.
47. Warren Sach a souligné qu'il était essentiel de maintenir l'approbation du rapport dans son ensemble tout au long du processus consultatif qui nous attend, en particulier dans les délibérations avec la Cinquième Commission. Des possibilités de réaligner certaines recommandations prises par le Comité mixte lors de la présentation du rapport à la Cinquième Commission, par exemple en ce qui concerne le Comité ALM. Toutefois, le consensus devrait prévaloir. La fermeté de la position adoptée par le GWG ne doit pas être compromise par un de ses membres.
48. **Le Conseil a approuvé le rapport et a remercié Gerhard Schramek et Warren Sach pour leur contribution au succès des délibérations du GWG.**

(b) Etat du Fonds de Secours

49. Gerhard Schramek a présenté le rapport sur l'état du Fonds de secours de la CCPNU (document Conseil 48/2019/D.5a). Il a rappelé qu'au cours des sessions de 2017 et 2018 du Comité mixte, la Fédération avait demandé à la Caisse de revoir le processus d'utilisation du Fonds de secours. La Caisse a répondu à ces demandes et proposé une série d'amendements aux principes généraux de fonctionnement et d'application du Fonds de secours. Ils ont été conçus pour: (i) clarifier les conditions d'éligibilité; (ii) accroître la flexibilité; (iii) accélérer le traitement des demandes; et (iv) expliquer le rôle et les responsabilités des secrétaires des SPC en ce qui concerne les demandes au Fonds de Secours. Il a passé en revue les changements proposés et demandé au Conseil d'entériner les changements proposés.
50. **Le Conseil a dûment approuvé les modifications figurant dans la note A jointe au document.**
51. Au cours de l'année considérée, le montant total prélevé sur le Fonds de secours s'est élevé à 106'076 dollars, soit 73 décaissements, un record pour une période d'un an. La majorité des décaissements ont été des paiements ponctuels à des bénéficiaires victimes de catastrophes naturelles (tremblements de terre au Mexique et inondations en Inde), suivis de décaissements ponctuels à des bénéficiaires qui avaient subi des difficultés avérées dans le paiement des frais médicaux.
52. Au cours du débat qui a suivi, l'attention a été attirée sur les difficultés d'accès au Fonds et sur le respect des exigences documentaires. Il est donc essentiel d'alerter les différentes associations sur les procédures qui ont été simplifiées en

cas de catastrophe naturelle. En outre, les demandes d'assistance au titre du Fonds de secours peuvent être présentées par l'intermédiaire du site Web de la Caisse, tandis que des points focaux ont été désignés dans chaque bureau de la Caisse pour traiter les demandes au titre du Fonds de secours.

53. Des difficultés particulières se sont présentées dans les cas de maladie ou d'invalidité qui nécessitaient un traitement spécial, des dispositifs et des appareils qui n'étaient pas couverts par les régimes d'assurance maladie des retraités, mais qui auraient très bien pu répondre aux critères du Fonds de secours. Dans de tels cas, les difficultés auraient pu être évitées ou atténuées si le Fonds de secours avait été alerté à ce sujet. Les avis étaient partagés sur la question de savoir s'il était politique d'informer les fournisseurs d'assurance impliqués dans l'assurance maladie après la cessation de service. Il a été estimé qu'il serait plus efficace d'alerter les associations membres sur les montants à verser au titre du Fonds de secours. Le montant payable pour les frais médicaux n'était pas fixe. Elle a été déterminée en fonction des prestations mensuelles du demandeur, de ses années de cotisation, de son pays de résidence, de la disponibilité d'une assurance et d'autres sources d'aide. La note A (mentionnée au paragraphe 50 ci-dessus) résume le degré de couverture.
54. Les délégations ont souligné la prolifération des catastrophes naturelles imputables aux changements climatiques et la pénurie d'installations médicales dans certains pays, en particulier dans les petits pays insulaires, qui nécessitaient des voyages très coûteux dans des pays dotés de meilleures installations médicales. Il est donc d'autant plus nécessaire d'attirer l'attention des associations sur l'augmentation des ressources disponibles au titre du Fonds de secours.
55. **Le Conseil a pris note du rapport de situation sur le Fonds d'urgence et a encouragé les associations à se familiariser avec l'assistance que le Fonds de secours pourrait fournir en cas de difficultés médicales.**

(c) Système d'ajustement des pensions

56. Le Président du Comité permanent a également présenté une note sur le système d'ajustement des pensions (document 48/2019/D.5a.1 du Conseil), qui mettait l'accent sur la suppression du montant de base en monnaie locale pour les pays où l'application de la filière en monnaie locale donnait des résultats aberrants. La note identifiait également les pays dans lesquels l'avantage lié à la filière en monnaie locale avait été suspendu avant le 1er janvier 2019 et les pays dans lesquels l'avantage lié à la filière en monnaie locale serait suspendu faute de données fiables sur l'indice des prix à la consommation (IPC). Des précisions ont été données sur la situation au Togo et en Guinée équatoriale.
57. **Le Conseil a pris bonne note du document.**

(d) Situation des anciens participants à la CCPNU dans l'ex URSS, RSS Ukraine et RSS Biélorussie

58. En l'absence du délégué de l'AFICS-Moscou pour cause de maladie, Katia Chestopalov a résumé l'histoire du sort des anciens participants de l'ex-URSS, de la RSS d'Ukraine et de la RSS de Biélorussie dont le service aux Nations

Unies avait pris fin **avant** 1981. Les anciens participants concernés avaient transféré leurs pensions accumulées au fonds social de l'URSS conformément à l'accord entre la CCPPNU et l'URSS. Pourtant, contrairement aux participants de l'ex-URSS dont le service avait pris fin **après** le 1er janvier 1981, ces participants n'avaient reçu aucun supplément à leur pension soviétique.

59. Cette pratique discriminatoire avait prévalu jusqu'à la suspension des trois accords de transfert entre le Fonds de pension et les gouvernements de l'ex-URSS, de la RSS d'Ukraine et de la RSS de Biélorussie au début de 1992 après la dissolution de l'ex-URSS en décembre 1991. Bien que la Fédération de Russie se soit engagée à deux reprises à résoudre le problème, ces promesses n'ont jamais été tenues au motif que des prestations supplémentaires avaient été versées. Bien que des témoignages de sympathie non officiels aient parfois été entendus, ni le gouvernement de l'URSS ni le gouvernement subséquent de la Fédération de Russie n'ont estimé qu'il y avait obligation d'effectuer des paiements supplémentaires, ce qui a finalement rayé la question de l'ordre du jour de la Cinquième Commission. Cette impasse perdure depuis dix-sept ans. Toutefois, étant donné que les anciens participants concernés comptent actuellement quelque 250 personnes âgées de 75 à 90 ans, la situation n'a pas tardé à se présenter. Un acte humanitaire s'imposait.
60. Au cours du débat qui a suivi, les délégations ont exprimé leur consternation face à la situation. On ne saurait tolérer que les besoins justifiés des anciens participants ne soient pas pris en compte pendant une si longue période. Tout doit être mis en œuvre pour provoquer un changement. Pour sa part, le Président a souligné qu'il "garderait la question dans son portefeuille".
61. **Il a été convenu qu'un comité composé de Katia Chestopalov, Linda Saputelli, Andres Castellanos del Corral et Marco Breschi serait créé pour rédiger une note après la session du Conseil au nom des anciens participants des trois pays. Ce document devra attirer l'attention sur la manière dont les engagements ont été ignorés au détriment des anciens participants dont le service a pris fin avant 1981. La note serait soumise à la signature du Secrétaire général, qui la transmettrait ensuite au Gouvernement de la Fédération de Russie.**
62. **Il a également été convenu que la Fédération serait tenue informée de tout développement à cet égard et que ce point serait maintenu à l'ordre du jour de la 49^{ème} session du Conseil.**

Point 6 de l'ordre du jour: Réunions avec la Directrice de la Caisse et le RSG pour les investissements

(a) *Presentation par la Directrice de la Caisse par interim*

63. Le Conseil a rencontré Janice Dunn Lee, Directrice par intérim de la Caisse. Elle était accompagnée de Maria-Clarissa O'Donnell, chef des opérations, tandis que des membres du personnel des bureaux de Genève et de New York étaient présents par liaison vidéo et audio.

64. Au tout début de sa présentation (dont des copies électroniques ont ensuite été envoyées à tous les participants du Conseil), Mme Janice Dunn Lee a souligné que la nécessité d'une gestion et d'un leadership efficaces transcendait toute autre question. Ses priorités étaient d'assurer le bon déroulement des opérations, d'améliorer les communications et de renforcer une culture de gestion. Elle a attiré l'attention sur les principales caractéristiques de la résolution 73/274 de l'Assemblée générale: approbation de l'adhésion de la CTBTO (Comprehensive Nuclear-test-ban Treaty Organization); budgétisation annuelle; remplacement du double rôle du Directeur par deux postes; et accent mis sur la prérogative de l'Assemblée générale en matière de pension.
65. Lors de la prochaine session du Comité mixte à Nairobi, les principaux points à l'ordre du jour sont les suivants : le rapport sur les investissements; le rapport sur l'étude ALM; les hypothèses de travail pour la prochaine évaluation actuarielle; le rapport GWG; la nomination du directeur et administrateur des prestations de retraite (PBA); et les propositions pour le budget 2020.
66. Dans son aperçu général, la Directrice par intérim de la Caisse a souligné que le Fonds était financièrement solide. Le nombre de participants a augmenté de 89% au cours des 20 dernières années et s'élève actuellement à 128'594. Les contributions reçues des participants actifs et des organisations membres s'élevaient à 2,5 milliards USD en 2018. Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 76% sur la même période de 20 ans et s'élève actuellement à 78'716. Les prestations annuelles versées s'élevaient à 2,7 milliards de dollars en 2018.
67. Le nombre de participants actifs, plus les prestations versées, a augmenté de 84% au cours des 20 dernières années. Au 31 décembre 2018, pas moins de 207'310 personnes bénéficiaient de ces prestations. Le Fonds est décrit comme un fonds arrivant à maturité comportant un nombre de paiements plus élevés, un plus grand besoin de services à la clientèle et plus de relations avec des tiers. L'envoi et le traitement des certificats d'admissibilité en sont un exemple, tandis que la multiplication par sept du nombre de retraités et d'autres bénéficiaires âgés de 90 ans et plus depuis 2000 a imposé une charge de travail accrue. Un autre facteur qui a contribué à la charge de travail opérationnel a été l'expansion constante de la répartition géographique des retraités et des autres bénéficiaires.
68. Les principales activités de la Caisse ont été menées par les sections chargées des droits à pension, des services à la clientèle et de la sensibilisation, qui ont été de plus en plus nombreuses à devoir traiter les prestations et à faire face à des coûts administratifs plus élevés. Les taux de traitement s'étaient sensiblement améliorés et Mme Dunn Lee a fourni une analyse des 14'364 demandes traitées associées aux droits traités au cours du mois précédent. Une grande partie des cas ont été classés "non traitable" faute de documents encore en suspens. Parmi les cas "traitables", aucun paiement (ou plutôt aucun paiement immédiat) n'était dû dans un grand nombre de cas, tandis que d'autres ne pouvaient être payés en raison de certains problèmes ou du manque d'informations supplémentaires. Le reste des cas "traitables" était très éloigné du chiffre de l'arriéré de 15'000 cas qui avait été cité à maintes reprises et de façon erronée. Le nombre de paiements initiaux de prestations traités dans les 15 jours s'est nettement amélioré entre août 2015 et avril 2019. Malgré cela, des défauts de paiement ont eu lieu, attribuables en grande partie à l'omission de

fournir des instructions de paiement ou des coordonnées à jour. Le rôle que les associations de retraités a joué dans de tels cas a été apprécié.

69. Parmi les propositions budgétaires, les principaux changements concernant l'administration des pensions concernaient: la création de deux postes d'administrateur des prestations de retraite et de secrétaire du comité mixte pour remplacer le directeur; la création d'un secrétariat du Comité mixte; l'introduction d'un leadership fonctionnel et la révision de la méthodologie pour l'évaluation des services aux SPC. Les ressources financières et humaines nécessaires pour l'administration des pensions ont représenté une augmentation de 1,4 million de dollars, soit 2,8%. Les modifications administratives visaient à assurer des opérations plus harmonieuses et plus cohérentes entre les deux bureaux, dont l'interaction en termes de responsabilités fonctionnelles et de liens hiérarchiques manque actuellement de clarté. La coordination au niveau mondial faisait défaut et, si elle n'était pas modifiée, pourrait entraîner de graves risques pour la Caisse. La nécessité de satisfaire aux critères de référence pour le traitement des prestations de cessation d'emploi initiale était primordiale.
70. La direction fonctionnelle impliquerait que chacune des différentes unités de travail du bureau de Genève relève directement des chefs respectifs du bureau de New York. Aux termes des propositions relatives à l'administration des pensions, trois postes pourraient être redéployés au nouveau bureau du Secrétaire du Comité mixte et les opérations de la Section des pensions seraient renforcées pour desservir New York et Genève.
71. Le résultat escompté serait un traitement plus efficace des prestations et des services à la clientèle plus uniformes grâce à la nouvelle structure. Tous les postes et fonctions de direction au siège de New York permettraient de mieux définir les responsabilités et d'assurer un contrôle général de la qualité. Les opérations comprendraient les sections des droits à pension des deux bureaux, ainsi qu'une nouvelle Section de l'appui opérationnel, dirigée par un chef de section à New York et utilisant un poste redéployé. Le Bureau des services de contrôle interne coordonnerait également la formation entre les deux bureaux et comprendrait également un Groupe de gestion et de distribution des dossiers au personnel affecté dans les deux bureaux.
72. Les services à la clientèle seraient séparés des opérations. La Section des services aux clients et de la sensibilisation disposerait d'unités de travail et de centres d'appels aux deux endroits, ainsi que de centres de services aux clients comme bureaux de liaison à Bangkok et à Nairobi. Une évaluation plus complète de l'examen récent des opérations de service à la clientèle et des propositions budgétaires y afférentes sera présentée au Comité mixte dans le cadre du projet de budget pour 2021.
73. En dernière analyse, le bureau de Genève conserverait les mêmes capacités importantes en matière de traitement des prestations et de service à la clientèle ainsi qu'une présence physique importante, compte tenu de la nature mondiale de la Caisse, tandis que la nouvelle structure renforcerait la capacité des deux bureaux à traiter les demandes de manière plus cohérente. La Caisse reste déterminée à faire en sorte que les retraités et les bénéficiaires jouissent de leur retraite en toute sécurité, sachant que leurs prestations seraient versées avec

exactitude et dans les délais impartis. La contribution des retraités à ce processus consiste à signer et à retourner leurs certificats de droit à prestations à temps, une fois par année.

74. Au début du débat qui a suivi, les délégations ont remercié la Directrice par interim de la Caisse pour sa déclaration détaillée. Certains ont mis en garde contre le recours au site Web comme moyen de communication, d'autant plus que les nombreux membres de la population vieillissante des retraités ne connaissaient pas bien les subtilités d'Internet et que certains pays n'y avaient pas accès; même les appels téléphoniques longue distance posaient problème. Dans certains cas, le recours au système de libre-service des membres s'est avéré autodestructeur. Comme on le soulignera plus loin, il est essentiel qu'une solution rapide soit trouvée pour les personnes incapables d'utiliser un ordinateur, car la Caisse se tourne de plus en plus vers les opérations numériques. Le secrétariat de la Caisse devrait identifier des personnes disponibles et des points focaux connaissant bien les difficultés rencontrées par les retraités âgés. Comme une délégation l'a fait remarquer à un stade ultérieur, les communications manuscrites devraient également être prises en compte.
75. D'autres délégations ont reconnu les avantages à tirer de l'uniformité et de la normalisation. Les avantages d'une coopération plus étroite avec les associations locales de retraités en général ont également été soulignés, alors que la controverse entourant l'ampleur de l'arriéré du traitement des pensions et l'absence de communication claire sur la question n'ont pas facilité la communication; elle a alimenté la flamme des détracteurs de la Caisse. Une délégation a évoqué la nécessité de lutter contre la diffusion répétée de fausses nouvelles sur l'arriéré de traitement des prestations et sur d'autres thèmes.
76. D'autres délégations ont dit ne pas avoir connaissance de plaintes concernant les services fournis par le bureau de Genève qui, a-t-on fait valoir, devait supporter une charge disproportionnée par rapport au travail lié au système à double filière, au plus grand nombre de pays desservis et à la multiplicité des devises et langues.
77. Dans sa réponse, Mme Dunn Lee a évoqué la nécessité de trouver un équilibre entre, d'une part, les retraités âgés qui manquent de compétences informatiques et, d'autre part, ceux qui demandent une automatisation complète. Pour sa part, le bureau de New York a doublé le nombre de numéros verts à 25, couvrant 62 pays, et une procédure est en place pour assurer un suivi efficace. L'assistance des associations locales de retraités a en effet été sollicitée; elle s'est révélée utile pour le suivi des documents manquants, tels que les certificats de droit à prestations (CE) ou les instructions de paiement. La publication périodique d'une liste des prestations en suspens est également à l'étude.
78. A un stade ultérieur du débat, il a été rappelé qu'à la précédente session du Conseil, il avait été indiqué que la Caisse envisageait d'améliorer le processus du CE. Une délégation d'un pays doté d'un service postal nettement instable a raconté comment il avait fait envoyer tous les CE à l'adresse de l'association, qui a pris l'initiative de remettre personnellement les formulaires ou de les réexpédier par un service de messagerie fiable. Une autre suggestion était que le formulaire de CE pourrait inclure des cases pour les numéros de téléphone et les adresses

électroniques. Il a également été signalé que les formulaires CE envoyés à New York par courrier recommandé avaient tendance à se perdre dans les méandres du bâtiment du secrétariat de l'ONU et n'atteignaient jamais leur but ultime.

79. Compte tenu de la reconnaissance de la bonne coopération entre les associations locales de retraités, la Fédération et la Caisse, la FAAFI devrait peut-être être consultée à nouveau et des études pourraient commencer pour trouver une solution plus efficace.
80. Quant à l'arriéré et à l'affirmation selon laquelle il serait dû à la transition prématurée vers un système sophistiqué hautement intégré, la faute n'est pas uniquement imputable au système. Une correction d'orientation a été introduite comme Mme Dunn Lee l'a montré dans son exposé. Il s'est également avéré qu'un pourcentage élevé des dossiers en attente ne pouvait être traité faute de la documentation requise. Les taux de traitement des demandes de prestations pour l'année en cours ont dépassé l'objectif de référence, avec un écart significatif entre les deux bureaux.
81. Essayer de délivrer un message sans pointer du doigt a pris du temps pour évoluer. L'affirmation selon laquelle la charge de travail attribuable au système de double filière et le nombre de pays desservis, ainsi que la multiplicité des langues et des monnaies variaient considérablement entre les deux bureaux a été réfutée.
82. Maria-Clarissa O'Donnell souligne que le Secrétariat des pensions a accès à des points focaux au sein des principales organisations des Nations Unies, mais que ce n'est pas le cas pour les agences spécialisées. Un accès plus efficace à ces derniers pourrait être obtenu en utilisant des outils tels que le tableau de bord et l'UN EMOJA.
83. En ce qui concerne les problèmes relatifs aux pensions d'invalidité, Mme Dunn Lee a souligné que les cas d'invalidité étaient traités par les SPC avant d'être transmis aux services médicaux des Nations Unies. Pour sa part, elle n'était au courant d'aucun retard démesuré dans le processus de certification. En ce qui concerne les retards dans le paiement des retraites, les problèmes avec les banques correspondantes se sont souvent avérés être la cause de retards. Une délégation a appelé l'attention sur les difficultés actuelles en matière de paiement des pensions dans les pays du franc CFA.
84. Au cours de la discussion, l'attention a été attirée sur certaines lacunes. Les taux de change trimestriels ne figurent que dans la section anglaise du site Web, les demandes d'estimation des pensions sont traitées de manière incohérente et il est difficile de contacter des retraités après la cessation de service. L'attention a également été attirée sur les cas où le passage à la filière dollar avait pris 18 mois et un changement de coordonnées bancaires six mois.
85. Tout au long de l'échange, les questions ont porté sur la réduction du rôle du bureau de Genève à celui de satellite et sur l'inopportunité de redéployer d'importants postes de direction d'un bureau à l'autre. Il a été considéré comme un fait accompli, de même que la proposition de scinder le rôle de secrétaire/directeur et de créer deux nouveaux postes à partir des ressources

existantes. Il semblait qu'un bureau qui donnait des résultats manifestement satisfaisants était en train d'être détruit. Aucune réponse de ce genre n'avait été soulevée lorsque des plaintes avaient été formulées plus tôt au sujet des services fournis par le bureau de New York. Le bureau de Genève était en train d'être dépouillé de sa direction de gestion, tandis que trois éléments importants - régionalisation, liaison et proximité - étaient abandonnés. On a demandé si la décision était définitive et à qui ces préoccupations pouvaient être communiquées.

86. Dans sa réponse, la Secrétaire par intérim a expliqué que le processus en était encore au stade initial, mais qu'après examen par le Comité mixte, le CCQAB et la Cinquième Commission, la décision finale appartenait à l'Assemblée générale. La proposition serait soumise au Comité mixte à Nairobi dans quelques jours. Selon elle, le résultat ouvrirait la voie à une organisation plus réactive.
87. En conclusion, Mme Dunn Lee a remercié les participants pour leurs nombreuses et bonnes suggestions qu'elle allait prendre en considération. Il est nécessaire d'adopter une approche globale et moderne pour résoudre les problèmes. Des technologies qui faciliteraient les choses étaient disponibles. La FAAFI était partie prenante dans le processus et devait travailler pour une cause commune. Elle espérait un bon résultat. La Fédération et la Caisse étaient partenaires. Ensemble, ils pourraient améliorer les choses.
88. Par la suite, le Conseil est revenu sur les questions que la Directrice par intérim avait soulevées dans son exposé. La FAAFI a adopté une position ferme et s'est concentrée sur les choses qu'elle souhaitait voir se produire, sans entrer dans les détails de la microgestion. Il a été reconnu que Mme Dunn Lee recherchait une amélioration de la fonctionnalité et qu'elle avait été tout aussi ferme dans ses objectifs.
89. Pour leur part, les associations membres étaient très préoccupées par la probabilité que le bureau de Genève soit affaibli. La solution proposée par la Directrice par intérim de la Caisse n'apportait pas de réponse à la complexité des opérations à Genève, qui comprenait même l'exécution manuelle de certaines tâches. Il semble illogique de supprimer deux postes par souci d'efficacité et de productivité dans un bureau qui dessert 62 % de l'ensemble des bénéficiaires. En outre, les 46 fonctionnaires qui s'occupent des questions à New York contrastent nettement avec leurs 23 collègues à Genève.
90. Le Conseil est revenu une fois de plus sur les propositions qui ont été faites pour le bureau de Genève. Les associations avaient clairement exprimé leur réticence à accepter la décision de la direction. La Fédération ne souhaite pas s'engager dans la microgestion, mais note le déséquilibre dans les propositions budgétaires pour 2020, 22 postes supplémentaires étant demandés pour les activités liées aux investissements et seulement 9 postes supplémentaires pour les activités opérationnelles. Il a été estimé que dans les délibérations budgétaires, l'attention devrait se concentrer sur les postes GS supplémentaires pour le secrétariat du Fonds.
91. **Compte tenu de l'impact considérable de la proposition visant à introduire des changements structurels et opérationnels au sein du secrétariat de la**

Caisse, il a été convenu de soulever la question lors des débats budgétaires lors de la prochaine session du Comité mixte à Nairobi.

- (b) *Présentation par le Représentant du Secrétaire-Général (RSG) sur les investissements des actifs de la CCPNU*
92. Avant de commencer son exposé sur l'état des investissements du Fonds, M. Sudhir Rajkkumar a rappelé les nombreux échanges qu'il avait eus avec la FAAFI l'année précédente. Cette interaction s'inscrivait dans le droit fil de son engagement à communiquer de manière proactive avec toutes les parties prenantes, tout comme la publication pour la première fois d'un premier aperçu préliminaire des résultats des investissements pour 2018 dans le mois qui a suivi la clôture de l'année. Les chiffres définitifs pour 2018 n'ont été disponibles qu'à la fin avril 2019; ils ont depuis lors été affichés sur le site Web du Bureau de la gestion des investissements (OIM). Tout manquement dans la préparation de ces rapports pourrait nuire gravement à la crédibilité de l'OIM et faire naître des doutes quant à la validité des chiffres publiés.
93. Bien que les marchés aient enregistré les pires performances depuis la crise financière mondiale de 2008 et la volatilité croissante des marchés, les rendements en décembre 2018 étant les pires enregistrés pour ce mois depuis 1931, la valeur de marché des actifs de la Caisse s'est élevée à 60,8 milliards de dollars, soit plus que la valeur de marché des actifs actuariels de 60,4 milliards de dollars. Au 31 décembre 2018, la Caisse demeurait intégralement financée. La valeur de marché du Fonds a depuis lors rebondi à 67,4 USD à la fin juin 2019 et a encore légèrement augmenté pour atteindre 68 milliards USD par la suite.
94. M. Sudhir Rajkkumar a eu le plaisir d'annoncer que le Fonds avait atteint son objectif déclaré d'atteindre ou de dépasser les rendements de l'indice de référence en 2018. Il a également continué à dépasser de loin l'objectif d'investissement à long terme de 3,5 % de rendement réel (net de l'inflation) en dollars américains sur les périodes de 10 et 15 ans. L'objectif du Fonds était de s'acquitter pleinement de toutes ses obligations envers les bénéficiaires actuels et futurs. Il rappelle que les prestations de retraite sont versées sur plusieurs décennies; les fluctuations à court terme n'ont pas d'incidence importante sur ces prestations tant que l'objectif de placement à long terme est atteint. La situation de capitalisation intégrale de la Caisse lui a procuré un certain coussin financier qui lui a permis de résister à une période de faible rendement des placements.
95. La viabilité financière future du Fonds sera déterminée par le rendement des placements, et le fait de jouer avec le taux de cotisation n'aurait pas beaucoup d'incidence. L'augmentation du nombre de retraités par rapport à l'augmentation globale du nombre de participants est le résultat naturel de l'arrivée à maturité du Fonds.
96. La vision de l'OIM était de devenir une institution mondiale d'investissement de premier ordre, à long terme, capable d'offrir à ses parties prenantes des rendements supérieurs à long terme, nets des coûts, ajustés en fonction du risque et par rapport à ses pairs. La réalisation de cette vision implique un

changement systématique des pratiques et des processus actuels, un accroissement de la transparence et de la responsabilité. Il a également fallu développer de nouvelles capacités en termes d'investissement dans de nouvelles classes d'actifs et de nouveaux marchés par le biais d'un plus large éventail de canaux d'investissement et d'une gamme plus large d'instruments d'investissement. La dotation en personnel n'a pas changé au cours des six dernières années, malgré une augmentation de 31% de l'actif géré. La "malnutrition" en termes de personnel nécessaire pour mener à bien le programme de travail actuel s'est révélée être de l'ordre de 25 postes par rapport à un groupe de pairs. Dans le même temps, une augmentation de 0,1 pour cent du rendement des placements sur un an a généré des revenus de plus de 6,5 millions de dollars.

97. Rappelant que le budget de l'OIM était entièrement financé par le Fonds, c'est-à-dire les ressources de ses parties prenantes, une approche prudente avait été adoptée. Les coûts de l'"empreinte économique" de l'OIM avaient été réduits en renonçant à un étage: un déménagement qui avait permis de réaliser des économies de 1,4 million de dollars US qui avaient été réinvestis dans la "professionnalisation" de l'OIM. Malgré la création de 15 nouveaux postes, la conversion de 11 postes temporaires en postes permanents et le retour de 2 postes du secrétariat du Fonds, une augmentation de zéro USD est proposée dans le budget 2020. Des économies ont été réalisées grâce à: (i) réduire le recours à des conseillers non discrétionnaires; (ii) réduire les dépenses générales de fonctionnement et optimiser l'utilisation de l'espace des deux étages restants; et (iii) renforcer et évaluer la performance des gestionnaires des ressources financières.
98. Dans la discussion qui a suivi, la première question portait sur la diversification du Fonds et les investissements à l'extérieur des États-Unis. Le RSG a répondu que des investissements ont été réalisés dans pas moins de 102 pays et régions. La moitié des investissements étaient des investissements non monétaires et, comme le Comité ALM l'avait observé, les marchés émergents connaissaient une croissance plus rapide que les marchés développés.
99. La deuxième question portait sur le rendement des investissements et les ressources humaines consacrées aux investissements. Le RSG a répondu que le rendement des actions était de 4,7%, ce qui, comme il l'avait indiqué précédemment, avait permis à la Caisse d'atteindre ou de dépasser l'objectif qu'elle s'était fixé, à savoir atteindre ou dépasser les rendements de l'indice de référence en 2018. Bien que, comme l'a souligné le Président de la FAAFI, les États Membres ne tolèrent pas que les augmentations de dépenses de personnel soient compensées par le rendement des investissements, le RSG a déclaré qu'à son avis, les sommes investies dans la gestion du Fonds étaient également considérées comme des investissements. Il a évoqué l'impact potentiel de 6,5 millions d'USD résultant d'une augmentation de 0,1% du rendement des placements sur un an. En arrivant à la direction de l'OIM, il avait constaté un manque de personnel dans le domaine de l'investissement et un important manque de personnel dans les services d'appui, en particulier la direction exécutive et l'administration. En prenant ses fonctions, le RSG avait constaté qu'il n'y avait non seulement pas de chef d'état-major, mais

qu'absolument personne n'avait été localisé à moins de 100 pieds de son bureau. Ces lacunes majeures ont depuis lors été comblées.

100. Il a également été demandé si, à la lumière de l'évolution positive observée à ce jour, une enquête sur les investissements antérieurs avait été menée. Le RSG a répondu qu'en dépit de la solidité du Fonds, la capacité d'un fonds aussi important à rester stable et solide à long terme avait été mise en doute. Il espère que son engagement en faveur d'une gestion proactive, de la transparence, de la responsabilité et de l'amélioration des normes, ainsi que sa vision de faire du Fonds une institution d'investissement à long terme de premier ordre à l'échelle mondiale, dissiperont toutes les réserves que les gens pourraient avoir. Un changement dans l'empathie et une aide au personnel pour qu'il s'identifie à cette vision étaient essentiels. Les investissements devaient être gérés en tenant pleinement compte du fait qu'il s'agissait de l'argent des retraités. Les choses ne pouvaient pas être traitées à la légère.
101. En réponse à une question sur la liquidité et la volatilité, le RSG a répondu que les placements étaient en bonne santé. Les critères fixés par l'Assemblée générale sont remplis. Il s'agissait d'opérations fondamentalement saines avec certaines lacunes qui nécessitaient des solutions créatives.
102. Une question a été posée au sujet de la réduction des coûts prévus pour les conseillers et consultants et des économies réalisées. Le RSG a répondu que des économies de l'ordre de 4,95 millions de dollars avaient été réalisées au cours des cinq dernières années. Bien que certains conseillers aient été jugés superflus, le besoin de consultants fiscaux et de conseillers juridiques demeure. Des mesures sont prises pour renforcer les capacités internes.
103. Une question a été soulevée au sujet des investissements dans le développement durable et de l'interdiction d'investir dans certains domaines. Le RSG a confirmé que le Fonds n'investissait pas dans des sociétés qui tiraient des revenus de la production de tabac. Il en va de même pour les entreprises qui tirent des revenus de la production d'armes militaires, de systèmes d'armes et d'armes de destruction massive. Dans les deux cas, ces investissements n'étaient ni cohérents ni compatibles avec les principes des Nations Unies. Le Fonds a respecté à la fois les objectifs de développement durable (ODD) et les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) qui étaient étroitement liés. En effet, les fonds de pension du monde entier ont été notés en termes d'intégration des GNE et des GDS dans leur politique d'investissement. La Caisse était consciente de ses responsabilités à l'égard de la société et veillait à ce que ses investissements soient conformes à ses objectifs fiduciaires. Une équipe de l'OIM travaillait uniquement sur la stratégie de développement durable, avec l'aide d'un certain nombre de stagiaires bien au fait de l'impact mesurable du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. L'OIM publiera son premier rapport sur l'investissement durable dans un avenir très proche.
104. Un participant a évoqué la confiance croissante dans la Caisse et le degré élevé de gestion interne des placements, et des questions ont été soulevées à ce sujet:
 - (i) l'impact des résolutions de l'Assemblée générale et des considérations

relatives aux droits de l'homme sur les décisions politiques de l'OIM; et (ii) la complexité croissante de certaines questions et politiques non conventionnelles.

105. Dans sa réponse, le RSG a souligné que les fonctionnaires étaient tenus de respecter la dignité humaine et les droits de l'homme et devaient donc avoir pleinement connaissance des résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale. De même, ils étaient tenus de maintenir des normes éthiques élevées et d'éviter de s'exposer à des risques de réputation. Quant aux complexités qui ont surgi dans de nombreux secteurs différents, le personnel de l'OIM s'est appuyé sur les fondations existantes. Toutefois, l'OIM ne pouvait pas se reposer sur ses lauriers. Elle devait renforcer ses capacités pour l'avenir et s'engager dans la gestion du changement.
106. En conclusion, M. Sudhir Rajkumar a été remercié pour le large éventail de son exposé et pour les assurances données que le Fonds était bien positionné, et donc sain et sauf.

Point 7 de l'ordre du jour: Informations concernant l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI) y compris la résolution de l'AGNU sur la question

107. Georges Kutukdjian, Président du Comité permanent de l'ASHIL, a transmis les dernières informations sur l'assurance maladie après la cessation de service (document Conseil 48/2019/D.7). Les points principaux sont: (i) l'évolution de l'assurance maladie au cours des trois dernières années au sein des différents comités exécutifs et de gestion; et (ii) les décisions adoptées par le Conseil au cours de la même période. Des informations ont été fournies sur les régimes d'assurance médicale et la composante soins de longue durée de l'ASHIL. Des exemplaires du rapport du CCQAB sur la gestion de l'assurance maladie après la cessation de service, de la résolution adoptée par l'Assemblée générale le 15 avril 2019 sur la même question et du rapport du Secrétaire général sur la gestion de la sécurité sociale ont également été fournis. Les documents présentés comprenaient également une analyse comparative des décisions adoptées dans le rapport du Secrétaire général, des recommandations du CCQAB et de la décision prise par l'Assemblée générale à sa 73^{ème} session.
108. Dans son résumé des faits nouveaux survenus au cours de l'année écoulée, Georges Kutukdjian a parlé de la participation des quatre représentants de la FAAFI au Groupe de travail inter-agences du Réseau HLCM/FB sur l'assurance maladie après la cessation de service. Le CCQAB avait posé toute une série de questions concernant l'étude coûts-avantages du Groupe de travail inter-agences sur l'inclusion des retraités de l'ONU dans les régimes nationaux d'assurance maladie. L'étude a montré qu'il en résulterait des coûts plus élevés pour les organisations, si les retraités du régime commun étaient couverts par les régimes nationaux d'assurance maladie en tant que premier pourvoyeur. En outre, le CCQAB a insisté sur l'extension de la couverture géographique, la composition initiale de la première étude n'étant composée que de neuf pays. Comme on l'a souligné plus tard, les personnes qui n'avaient pas travaillé dans leur pays d'origine ne pouvaient pas garantir l'accès aux systèmes de santé nationaux en tant que prestataire principal, alors que dans d'autres pays, les personnes qui avaient travaillé pour des organisations internationales étaient

expressément exclues des systèmes nationaux, qu'il s'agisse des soins de santé ou de l'assurance maladie après la naissance. Il est ironique qu'alors qu'au départ, les membres du personnel devaient bénéficier d'une couverture médicale parce qu'ils ne pouvaient pas adhérer à leur régime national, l'Assemblée générale insiste actuellement pour que les régimes nationaux soient utilisés comme premier prestataire, sur les politiques de calcul des coûts desquelles les organisations n'ont absolument aucun contrôle.

109. Il a été signalé que certaines organisations avaient mis sur pied leurs propres groupes de travail. La pléthore d'organes travaillant sur la même question qui en résulte est loin d'être utile. A Addis-Abeba, par exemple, les retraités étaient représentés au sein de l'unique organe qui avait été créé, mais n'avait pas le droit de vote. La représentation à tous les niveaux est essentielle.
110. En mars 2019, le Président de la FAAFI s'est adressé à la Cinquième Commission lors de son examen du rapport du Groupe de travail. Il a souligné qu'en tant qu'assurés et contributeurs financiers importants à l'assurance maladie après la cessation de service, les retraités avaient un intérêt légitime et matériel à participer à toutes les discussions et à tous les examens des accords d'assurance maladie après la cessation de service, comme en témoignait leur participation aux travaux du Groupe de travail inter-agences. Les paragraphes 5 à 8 de la section II de la résolution 73/279 de l'Assemblée générale reflètent les décisions adoptées, la dernière étant en faveur du maintien du financement par répartition. Il faut espérer que l'Assemblée générale acceptera les recommandations et qu'elle aura ainsi le temps de se concentrer sur les soins de longue durée.
111. Le Président du Comité permanent de l'ASHI a également évoqué les travaux en cours concernant la représentation des retraités dans les comités directeurs ou de gestion de l'assurance maladie, le plan d'assurance médicale (MIP) pour le personnel local des Nations Unies présenté à la 47^{ème} session du Conseil et le volet soins de longue durée de l'assurance maladie après la cessation de service. Les associations ont été encouragées à fournir des informations lorsqu'elles ont été approchées.
112. Répondant à la question soulevée par l'AFICS Genève concernant la non-inclusion de la troisième proposition convenue dans le rapport du Groupe de travail sur le HCLM, le Président a expliqué que le Groupe de travail du HLCM n'avait pas accepté cette proposition.
113. **Il a été suggéré qu'il s'agisse d'un groupe inter-agences sur l'assurance maladie ou d'un organe similaire qui serait créé ultérieurement, celui-ci devrait comprendre des représentants des administrations, du personnel et des retraités. La FAAFI devrait donc s'adresser au Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CEB) et proposer la pleine participation de la Fédération aux consultations pertinentes. La FAAFI devrait également s'assurer auprès du Président du CEB qu'en réponse à la résolution 73/297, les propositions détaillées qui seront appliquées après le 1er janvier 2022 seront présentées à toutes les parties concernées.**

114. **Il en a été ainsi décidé et une lettre a été envoyée au Secrétaire général en sa qualité de Président du CEB.**
115. Au cours de la discussion qui a suivi, il a été reconnu que, pour le moment, le CCQAB n'allait pas abandonner la notion de "paiement au fur et à mesure" (le système de comptabilité d'exercice ne serait toutefois pas rétroactif). Il est tout aussi clair que le CCQAB ne renonce pas à l'inclusion des retraités dans les régimes nationaux d'assurance maladie ou à la création d'un fonds de passif. Il faudrait garder ces trois facteurs à l'esprit.
116. L'attention a également été appelée sur les activités du réseau HLCM/FB. Ses premières tentatives d'harmonisation de l'assurance maladie après la cessation de service s'étaient révélées irréalisables compte tenu des 23 régimes différents. Les systèmes de subventions variaient également d'une agence à l'autre: les implications dont le personnel actif n'avait pas pris conscience. Compte tenu de l'importance de la recommandation du Groupe de travail tendant à la création d'un organisme d'assurance, les retraités et les représentants du personnel devraient s'adresser conjointement aux administrations sur cette question.
117. Les États Membres ont tardé à donner suite aux conséquences de l'introduction des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) en ce qui concerne l'assurance maladie après la cessation de service. Il a été suggéré qu'ils avaient adopté une stratégie d'évitement et de report tendant à un système d'assurance entièrement financé.
118. Dans le même temps, les normes IPSAS avaient été le principal facteur de détermination des engagements qui devaient figurer dans les états financiers. Il est important de rappeler que les engagements à présenter sont ceux de l'organisation et non ceux des membres du personnel et des retraités. Il a été dit que l'IFAD était entièrement financé au titre de ses engagements et que le WFP était en bonne voie, alors que ce n'était pas le cas à la FAO. L'introduction du concept de comptabilité d'exercice risquait de provoquer l'effondrement du système.
119. En conclusion du débat, l'importance d'assurer une présence dans tous les comités a été soulignée, de même que l'importance du maintien de la solidarité. Les contradictions entre les divers régimes de soins de santé devraient être abordées. En France, par exemple, la couverture des soins de longue durée ne peut pas être demandée si l'intéressé bénéficie d'une telle couverture dans le cadre d'un régime d'assurance maladie des Nations Unies. Les principales différences entre le traitement privé et le traitement public aux États-Unis n'étaient pas applicables ailleurs.
120. **Il a en outre été convenu qu'en plus de la lettre qui avait été adressée au Président du CEB, des lettres composites similaires pourraient être adressées à la fois au Secrétaire général en cette qualité et au Président du Comité de haut niveau sur la gestion pour obtenir leur coopération afin de garantir aux retraités la place qui leur revient à la table des négociations lorsque les questions relatives aux retraités sont examinées. Les associations de retraités devraient écrire aux responsables de leurs anciennes organisations et agences pour demander l'inclusion des**

retraités dans les comités appropriés afin que leur voix puisse être entendue.

- 121. La clôture de ce point de l'ordre du jour, des remerciements ont été adressés aux quatre représentants de la FAAFI qui avaient défendu avec tant de force la cause de la Fédération.**

Point 8 de l'ordre du jour: Rapport quadriennal à ECOSOC pour la période 2015-2018

122. Le Président a présenté le document (document 48/2019/D.8), qui reproduit le rapport que la FAAFI, en tant qu'ONG dotée du statut consultatif auprès d'ECOSOC, est tenue de présenter à cet organe tous les quatre ans. Il a souligné l'importance de ce statut ainsi que l'indépendance et la liberté d'association qu'il garantit. Elle a également l'obligation d'appuyer l'Organisation des Nations Unies et de contribuer à des thèmes importants.
123. Le document résume les buts et objectifs de la FAAFI, les changements importants intervenus au cours de la période de quatre ans, la contribution de la Fédération aux travaux des Nations Unies, sa participation aux réunions des Nations Unies et sa coopération avec les organismes des Nations Unies, ainsi que les initiatives qu'elle a prises à l'appui des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). L'alignement, la concision et le degré de compression du rapport ont été fixés par le Service des ONG du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales.
124. Au cours du débat qui a suivi, il a été fait mention que, dans quatre ans, le rapport de suivi devrait être axé sur les principales questions intersectorielles découlant des objectifs du développement durable, sur l'appui apporté à la réalisation des buts et principes des Nations Unies et sur la participation de tous à ces efforts. La Fédération devrait donc se concentrer sur la détermination des questions clés que les associations membres devraient aborder au cours des quatre prochaines années (Conseil 48/2019/8.CRP).
- 125. Le Conseil a pris note du rapport et a encouragé les associations membres à maintenir un haut niveau de coopération avec les Nations Unies.**

Point 9 de l'ordre du jour: Questions administratives et financières

(a) Rapport des Auditeurs aux comptes pour l'exercice à fin 2018

126. Le Trésorier présente le rapport des Commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (document Conseil 48/2019/D.9.a). En réponse à une question sur les dépenses de voyage, la participation aux réunions du Bureau et les activités de plaidoyer, le Trésorier a accepté de fournir un résumé des dépenses relatives à ces rubriques. Il a été suggéré que les vérificateurs présentent une telle ventilation dans leurs futurs rapports.

127. **Étant donné que les commissaires aux comptes ont confirmé que les comptes ont été correctement tenus et que la situation financière et les résultats de l'exercice donnent une image fidèle des affaires de la Fédération et conformément à leur recommandation, le Conseil a approuvé le bilan et l'état des recettes et dépenses de la Fédération pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.**

128. En concluant le sous-point de l'ordre du jour, le Conseil a remercié les vérificateurs pour la manière scrupuleuse et consciencieuse avec laquelle ils se sont acquittés de leur tâche.

(b) Rapport intérimaire sur la gestion du budget pour 2019

129. Le Trésorier a présenté le rapport intérimaire sur la gestion du budget pour 2019 (document Conseil 48/2019/D.9b) et a détaillé les recettes et les dépenses ainsi que l'état des contributions au 15 juillet 2019.

130. Comme dans le cas du rapport des commissaires aux comptes pour l'exercice 2018, les délégations ont souligné la nécessité d'obtenir davantage de détails. Le Trésorier a fait observer que dans le cas des réunions tenues à Genève, aucun coût n'était comptabilisé pour le Secrétaire et le Trésorier, puisque tous deux vivaient à Genève, tandis que les Vice-Présidents, les conseillers spéciaux et un rapporteur étaient remboursés à un taux fixe. Si une deuxième réunion du Bureau devait se tenir au cours des douze prochains mois, 11'000 dollars des États-Unis pourraient être prélevés sur les recettes de 2019 et 7'000 dollars sur les économies accumulées au cours des années précédentes.

131. Une délégation a rappelé qu'en 2015, le Conseil avait constitué une réserve qui pouvait être utilisée, le cas échéant, pour les questions relatives à l'assurance maladie après la cessation de service et aux pensions. En outre, à la lumière des critiques formulées par le BSCI à l'encontre de la Fédération, le Conseil a accepté en 2018 que des fonds soient prélevés à la fois sur la réserve et sur les fonds donnés par l'UNFCU pour contrer cette critique.

132. **Le Conseil a pris note du rapport intérimaire sur la gestion du budget pour 2019.**

(c) Cotisations des membres

133. Des propositions relatives aux cotisations ont été soumises par le Panama (document 48/2019/D.9c), l'ARICSA (document 48/2019/D.9c.1), l'UNPAI (document 48/2019/D.9c.2) et AFICS Argentine (document 48/2019/D.9c.3), ainsi que par AFUS (document 48/2019/D.9d.4), en partie. Les propositions allaient d'une augmentation de 2 USD à 1,75 USD jusqu'au rejet de toute augmentation. De plus, le Conseil a rejeté la suggestion que les plus grandes associations paient des cotisations plus élevées que les plus petites associations. Par ailleurs, à ce jour, seize associations n'ont pas encore réglé leur cotisation.

134. Une délégation a fait observer que toute augmentation devrait être justifiée par l'utilisation finale des fonds supplémentaires. Le déséquilibre actuel entre les communications (qui représentent 5,7% du budget) et les activités de

représentation et de sensibilisation (78%) devrait être corrigé. En outre, la priorité pourrait être accordée au soutien à l'affiliation de nouvelles associations membres, à la diffusion plus large des informations de la FAAFI et à l'octroi de fonds pour permettre aux petites associations, telles que celles basées dans les petits pays insulaires, de participer aux sessions du Conseil.

135. **Etant donné qu'une certaine majorité des délégations s'est prononcée en faveur d'une augmentation des cotisations, le Conseil a décidé que les cotisations des membres seraient portées à 2,0 USD par an à compter du 1er janvier 2020.**

(d) Projet de budget pour 2020

136. Le Trésorier a présenté le projet de budget pour l'année 2020 (document Conseil 48/2019/D.9.d).
137. Au cours du débat qui a suivi, les délégations ont souligné la nécessité d'ajuster le montant des recettes, d'expliquer les variations des chiffres et de fournir une ventilation plus claire et plus détaillée des différentes lignes budgétaires. Des crédits budgétaires devraient également être prévus pour la réanimation des associations dormantes. De plus, en dernière analyse, la possibilité d'un déficit budgétaire en 2019 ne peut être exclue malgré l'augmentation des cotisations des membres.
138. Dans sa réponse, le trésorier a souligné que les variations s'expliquent par le fait que les chiffres du rapport des commissaires aux comptes pour 2018 sont des chiffres réels, alors que ceux du rapport intermédiaire pour 2019 contiennent un élément d'incertitude, tout comme les chiffres pour 2020. Selon lui, il n'y a pas de raison tangible pour une nouvelle ventilation des chiffres, car, en dernière analyse, il n'est pas certain que le Président doive participer aux réunions en 2020. Le Conseil n'avait jamais envisagé de financer des voyages dans des pays dans le but exprès de ressusciter des associations en sommeil.
139. Nonobstant ce qui précède, comme l'a souligné une délégation, un certain degré d'ajustement est encore nécessaire. Des mesures pourraient être prises pour augmenter les ressources budgétaires affectées aux communications et réduire d'autant les fonds affectés aux déplacements pour assister aux réunions. D'autres délégations étaient du même avis.
140. Le trésorier fournira une ventilation des dépenses indiquées au poste Représentation pour l'année 2018.
141. **Conscient de la nécessité d'ajuster les allocations au cours de l'exercice budgétaire, le Conseil a pris note des décaissements proposés et a approuvé le budget pour 2020. (voir annexe 5).**

(e) Nomination des vérificateurs aux comptes

142. Messieurs Ventura Garcia Garnateo et Mohammed Rharha, se sont à nouveau déclarés prêts à assurer la vérification des comptes de la Fédération.
143. **Le conseil accepte cette offre avec gratitude et les nomme vérificateurs.**

Point 10 de l'ordre du jour: Révision du Règlement intérieur – rapport intérim du groupe de travail.

144. Jerry Barton, qui avait été nommé coordonateur du Groupe de travail sur le Règlement, a présenté le mandat qui guiderait le groupe de travail dans sa tâche de révision du Règlement intérieur de la Fédération, y compris la pièce jointe pour la nomination des représentants de la FAAFI au Comité mixte qui a pris effet en 2014.
145. Toute modification proposée devrait être conforme au Statut du Conseil et justifiée en termes d'accroissement de l'efficacité, de renforcement de l'impact des activités de la FAAFI ou d'amélioration de la transparence et de l'application régulière des procédures d'élection et de nomination.
146. Le groupe de travail ayant été créé par le Bureau, il ferait rapport au Bureau. Il n'examinerait pas les Statuts de la FAAFI, ni l'article 2 du Règlement qui traite de l'adhésion de nouveaux membres. Il examinerait également l'impact d'éventuels changements dans la représentation des retraités qui pourraient être proposés ou approuvés par le Comité mixte de la CCPNU ou l'Assemblée générale des Nations Unies en 2019.
147. La discussion a porté sur une question controversée: l'élection par le Conseil de représentants de la FAAFI au Comité mixte de la Caisse de retraite, par opposition à la nomination par le Conseil.
148. Parmi les points soulevés, on a fait remarquer que les fédérations n'élisent habituellement pas de représentants au sein d'organes tels que le Comité mixte. Il a également été indiqué que le processus actuel au sein du Conseil était démocratique et garantissait que les personnes nommées étaient au courant de tous les détails concernant les questions relatives aux pensions qui devaient être examinées par le Comité mixte. Le Président a été perçu comme faisant un excellent travail et un soutien pour le système actuel a été exprimé.
149. Il a été souligné que le facteur temps était essentiel. L'objectif du Groupe de travail serait de présenter une version révisée du Règlement intérieur au Bureau à sa réunion du début de 2020, après quoi le Bureau soumettrait la version approuvée avec tous les changements clairement identifiés à la 49^{ème} session du Conseil.
150. **En conclusion, le Conseil a décidé que la brève discussion sur ce point de l'ordre du jour soit considérée comme un premier échange d'idées sur le mandat du Groupe de travail sur le Règlement intérieur, ainsi que sur certains aspects du Règlement intérieur lui-même concernant la détermination des délégations de la FAAFI au Comité mixte et aux autres entités.**
151. **Le Conseil est en outre convenu que le Groupe de travail fournirait les documents requis en temps utile afin de permettre un débat éclairé lors de la session du Conseil en 2020. Pour commencer, le coordonateur**

rassemblerait et transmettrait aux membres les documents que le Groupe de travail avait déjà rassemblés.

Point 11 de l'ordre du jour: Elections et Nominations

(a) Membres du Bureau de la FAAFI

152. Marco Breschi a été élu Président par acclamation.

153. Le Secrétaire a fait circuler les noms de tous les candidats se présentant aux fonctions de la FAAFI conformément à l'article 6.7 du Règlement intérieur de la Fédération (document Conseil 48/2019/D.11a Rev.2). Il a présenté la liste des candidats et a supervisé le processus électoral.

154. Avant l'élection, les candidats présents ont décrit leur expérience et présenté ce qu'ils considéraient comme les priorités pour l'année à venir, complétant ainsi les informations qu'ils avaient fournies dans le document en donnant leur curriculum vitae et leur motivation pour se présenter aux élections. Une présentation a été faite au nom d'un candidat qui n'avait pu assister à la session du Conseil pour des raisons personnelles très pressantes.

155. Étant donné que le nombre de candidats dépassait le nombre de postes de vice-présidents, un vote par appel nominal a été organisé sous la supervision de trois scrutateurs : Michael Atchia, Halina Biernacki et Veronique Whalen.

156. Les résultats de l'élection ont été annoncés par le secrétaire :

- **N'diaye Mariam Coulibaly – AMAFINU – Mali (29 votes)**
- **Odette Foudral – AAFI-AFICS – Suisse (27 votes)**
- **Jerry Barton – ARICSA – Vienne (21 votes)**
- **Warren Sach – AFICS – New York (20 votes)**
- **A.K. Masood Ahmed – AFUNSOB - Bangladesh (18 votes)**
- **Carlos Santos Tejada – AFICS – Panama (16 votes)**
- **Adriana Gomez Saguez – AFICS – Chili (14 votes)**
- **Marashetty Seenapa – AFUNPI – Inde (14 votes)**
- **John Dietz – AFICS – New York (12 votes)**

157. Les cinq candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix ont été déclarés élus, à savoir N'Diaye Mariam Coulibaly, Odette Foudral, Jerry Barton, Warren Sach et A.K. Masood Ahmed.

158. Pierre Sayour et Wolfgang Milzow ont été élus par acclamation aux postes de secrétaire et de trésorier, respectivement.

159. Les membres nouvellement élus prendraient leurs fonctions immédiatement. Le président et les vice-présidents formaient une équipe. Ils devraient interagir plus intensément que par le passé et communiquer entre eux fréquemment.

160. En remerciant le Conseil pour le résultat de l'élection, le Président a souligné que la période de lune de miel qui lui avait été accordée était terminée. Une

courbe d'apprentissage abrupte s'annonce, à laquelle s'ajoutent deux tâches majeures : l'une externe, renforcer les activités de plaidoyer; l'autre interne, relever les défis posés par la phase de transition, la première étape ayant été la création du Groupe de travail sur la révision du Règlement intérieur.

(b) Nomination des représentants de la FAAFI au Comité mixte de la Caisse des pensions et d'autres instances en 2020

161. Avant de se prononcer sur la composition proposée de la délégation de la FAAFI au Comité mixte pour 2020 (document Conseil 48/2019/8.CRP) telle qu'elle figure dans le document, le Conseil a longuement discuté de la procédure régissant la nomination des représentants de la FAAFI au Comité mixte qui est actuellement une prérogative du Président et du Bureau. Plusieurs associations ont parlé de la nécessité de la planification de la relève, un nouveau membre étant nommé chaque année, ce qui a donné lieu à un processus d'élection indirecte. D'autres ont estimé qu'une année était une période trop courte pour se familiariser avec le fonctionnement pratique du Comité mixte.
162. Des parallèles ont été établis avec les procédures adoptées par les autres membres du Comité mixte. Un représentant des participants n'est pas remplacé tous les un ou deux ans. Un allongement de la durée du mandat a été demandé pour que la délégation puisse construire une dynamique de groupe, d'où la raison d'être de la continuité et de l'esprit d'équipe, ainsi qu'une mixité des compétences.
163. La continuité a été demandée en 2020, car le Comité mixte sera saisi des questions relatives au GWG. Il est fort probable que le Comité mixte se réunira deux fois en 2020 et peut-être avant que le groupe de travail de la FAAFI chargé de réviser le règlement intérieur n'ait achevé sa tâche.
164. Il a été rappelé que le Conseil actuel avait décidé d'examiner la question à sa session de 2020. Il n'y avait pas grand-chose à gagner à répéter la discussion de la veille ou à essayer à la toute dernière minute de "réparer quelque chose qui n'est pas cassé". Plutôt que de prendre une décision litigieuse ad hoc, la composition proposée devrait être acceptée au cours de ce qui allait clairement être une année de transition.
165. D'autres ont mis en garde contre une dramatisation du débat; un réexamen et une réconciliation étaient nécessaires. De toute évidence, il n'a pas été possible de parvenir à un consensus sur les modifications de procédure à la session en cours. Il incombait donc au groupe de travail de la FAAFI de tenir compte de toutes les questions qui avaient été soulevées au cours des deux derniers jours (telles que la planification de la relève, la rotation, la continuité, l'élargissement du bassin de candidats et l'équilibre entre les sexes) et de sortir du blocage.
166. Il a été convenu que la composition de l'équipe qui se rendra au Conseil en 2020 n'avait pas besoin d'être modifiée, mais que les possibilités de changement en 2021 pourraient être débattues. Pour sa part, le coordonnateur du Groupe de travail de la FAAFI sur le Règlement intérieur a déclaré qu'il avait écouté attentivement toutes les suggestions faites dont le Groupe de travail tiendrait compte dans ses délibérations.

167. **Après un débat intense, le Conseil a convenu que les personnes suivantes représenteraient la Fédération au Comité mixte en 2020:**

- **Marco Breschi**
- **Adriana Gomez**
- **Warren Sach**
- **Linda Saputelli**
- **Gerhard Schramek**
- **Mohammed Sebti**

Point 12 de l'ordre du jour: Contribution et coopération aux travaux de l'ONU, au service des personnes âgées du monde entier.

168. Michael Atchia (Maurice) a présenté une proposition concernant la création d'un organisme des Nations Unies sur le vieillissement qui pourrait être provisoirement désigné sous le nom de Programme des Nations Unies pour les personnes âgées ou Agence des Nations Unies pour les personnes âgées (document Conseil 48/2019/D.12). Les tendances démographiques actuelles sont telles qu'il est essentiel de déterminer comment la planification, les services et les actions internationaux et gouvernementaux s'adapteront aux besoins du vieillissement. Compte tenu de l'augmentation du ratio du secteur économiquement dépendant de la population par rapport au segment en âge de travailler, la plupart des pays développés seraient les plus durement touchés. En même temps, la longévité ferait en sorte que la période passée à la retraite dépasserait le temps passé à travailler. Le relèvement de l'âge de la retraite n'apporterait qu'une solution partielle. Des moyens plus efficaces d'organiser le rôle des personnes âgées dans la société et d'exploiter leur productivité et leur expérience ont été demandés.

169. Dans une note (document 48/2019/d.12.CRP.1, rev. 1), le Bureau a appelé l'attention sur le travail considérable déjà entrepris sur la question du vieillissement dans l'ensemble du système des Nations Unies, auquel l'Assemblée générale, dans sa résolution 72/144, avait confié la promotion de cette question au Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement. Conformément aux décisions antérieures de la FAAFI sur la question, le Bureau n'a pas jugé nécessaire la création d'une nouvelle agence spécialisée sur le vieillissement. Une autre association a présenté un deuxième document (document Conseil 48/2019/D.12.1), qui a trouvé un écho similaire; il a été retiré avant discussion.

170. Au cours du débat qui a suivi, il a été suggéré que l'expression d'un soutien à une telle idée pourrait conduire à une perte de crédibilité de la Fédération. D'autres commentaires allaient dans le même sens, la proposition étant décrite comme utopique et appelant des fonds à un moment critique que ni les organisations ni les gouvernements n'étaient prêts à fournir. Une action au niveau local conforme aux meilleures pratiques était plus appropriée. Les associations ont été encouragées à explorer les possibilités de coopération avec les ONG travaillant dans le même domaine et à contribuer à la mise en place de mécanismes tels que le Plan d'action de Madrid, la Journée internationale des

personnes âgées ou les comités d'ONG compétents qui ont été créés dans les trois principaux centres de conférence. En dernière analyse, le vieillissement était une question transversale qui empêchait l'idée d'une institution unique.

171. Le Conseil a toutefois attaché de l'importance au point focal de la FAAFI sur le vieillissement (AAFI-AFICS Genève). Il est également convenu que les activités qui ont fait progresser la question du vieillissement continueront de figurer à son ordre du jour pour référence future.
172. **En ce qui concerne la principale question à l'examen, le Conseil a réitéré la position qu'il avait adoptée lors de précédentes sessions du Conseil. Il n'était pas favorable à la poursuite du débat sur la création éventuelle d'un organe distinct des Nations Unies sur le vieillissement, compte tenu des nombreuses entités distinctes du système des Nations Unies qui participent déjà à l'avancement du programme sur le vieillissement.**

Point 13 de l'ordre du jour: Date et lieu de la 49^{ème} session du Conseil

173. La date et le lieu des sessions du Conseil ont été déterminés par le lieu et la date choisis pour la session du Comité mixte. En l'état actuel des choses, le Comité mixte se réunira à Genève du 23 au 31 juillet 2020, tandis que son Comité permanent et son Groupe de travail sur le budget se réuniront deux jours auparavant. Étant donné que le Conseil s'est réuni avant les sessions du Conseil, sa quarante-neuvième session se tiendrait très probablement dans la semaine du 13 au 19 juillet 2020. La confirmation suivra à une date ultérieure et toutes les associations membres sont invitées à assister à la séance.
174. AFICS Genève a exprimé son souhait d'accueillir le Conseil de la FAAFI en 2020.

Point 14 de l'ordre du jour: Agenda item 14: Divers

175. Un certain nombre de questions ont été soulevées sous ce point de l'ordre du jour.
 - (a). *La contribution du United Nations Federal Credit Union (UNFCU) au travail de la Fédération*
176. Au début des délibérations de l'après-midi de la deuxième journée, Lindy Ramsdale, vice-présidente de l'UNFCU, a fait une brève déclaration au nom du Conseil d'administration de l'UNFCU, de sa haute direction et de son personnel pour féliciter la FAAFI pour une nouvelle année réussie. L'UNFCU est fière d'avoir soutenu diverses activités de l'association, en particulier la mise à disposition de fonds pour que les plus petites sections puissent participer aux sessions du Conseil. Ces associations pourraient ainsi plus facilement prêter leur voix au travail ciblé que la Fédération entreprend. Dans le même temps, l'UNFCU a maintenu des lignes de communication étroites avec la FAAFI et ses mandants, comme en témoigne la page Web qu'elle avait ouverte sur les ressources destinées aux retraités. En conclusion, elle a remercié la Fédération

pour son partenariat et son engagement à représenter des milliers d'anciens fonctionnaires internationaux. Les activités de plaidoyer, de conseil, d'appui et d'assistance mutuelle soulignent l'esprit des objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies, qui visent à construire un monde meilleur pour tous et à ne laisser personne de côté.

(b). *Les conseillers spéciaux*

177. Le Conseil a demandé aux deux précédents conseillers spéciaux du Bureau, Linda Saputelli et Pierre Adama Traoré, de bien vouloir continuer dans cette fonction. Les ont accepté.

(c). *2020 – une année de commémoration sans pareil*

178. Georges Kutukdjian a attiré l'attention du Conseil sur l'ensemble des anniversaires qui seront célébrés au cours de l'année à venir: le soixante-quinzième anniversaire des Nations Unies, le soixante-quinzième anniversaire de la CCPPNU, le quarantième anniversaire des FAFICS et le centenaire de la Société des Nations. Considérant que tous ces anniversaires marquants auront lieu en 2020, le Président de l'AFUS/France a proposé que la FAAFI saisisse cette occasion pour rendre hommage à tous les fonctionnaires internationaux du système des Nations Unies (passés, présents et futurs) qui ont consacré leur vie au cours des 75 dernières années à promouvoir, soutenir et défendre les nobles idéaux de l'ONU et ses valeurs universelles. Cette reconnaissance soulignerait à juste titre leur contribution dans le monde entier à la promotion de la paix, de la compréhension mutuelle entre les nations et du bien-être de l'humanité, conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies, ainsi que leur engagement à assurer les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité pendant leurs années de service.

179. **Si le Conseil y consent, l'AAFU/AFUS préparera un projet. Cette offre a été vraiment appréciée et acceptée avec plaisir.**

180. **Le président d'AFUS/France proposera un projet de texte dans cet esprit aux membres de la FAAFI pour examen d'ici la fin de l'année. La déclaration finale approuvée ("Hommage aux 75 ans de la fonction publique internationale") serait envoyée au Secrétaire général de l'ONU et aux membres du CEB. Le Président de la FAAFI pourrait le lire à haute voix lors de la session de l'Assemblée générale de l'année prochaine célébrant le 75e anniversaire de l'Organisation.**

(d). *Présentation de la Directrice par intérim*

181. L'AFICS Genève, soutenue par plusieurs associations, a exprimé sa déception quant à l'attitude de la Directrice par intérim à l'égard d'Alan Blythe lors de la vidéoconférence et a demandé au Président de la FAFICS d'exprimer ce sentiment à Mme Lee lors de la réunion du Bureau à Nairobi.

Clôture de la session

182. Le Président a remercié le Président de séance et les participants pour leur contribution au succès de la réunion. La qualité et la profondeur du débat ont été excellentes et ont donné matière à réflexion. Il remercie le Président de séance d'avoir conduit les choses de manière ordonnée et attend avec impatience les résultats des travaux du rapporteur.
183. Il a fait part de sa gratitude à l'association hôte et de l'hospitalité de l'équipe ARICSA envers les participants. Il a souhaité à tous un bon retour chez eux, tout en rappelant à ceux qui se rendaient à Nairobi que la Caisse des pensions ne leur rembourserait pas le coût du détour par Vienne.
184. Un certain nombre d'associations ont exprimé leurs remerciements à l'ARICSA et aux efforts déployés par leurs hôtes pour faire en sorte que les exigences d'un agenda très chargé aient été assouplies par la généreuse hospitalité. a été organisé de la manière la plus efficace et la plus agréable possible.
185. Dans son message d'adieu, le Président de séance s'est joint à d'autres pour remercier Halína Biernacki et Véronique Whalen pour leur aide et leur gentillesse sans faille tout au long de la session et a félicité les fonctionnaires de la Conférence pour leurs services. Il attend également avec intérêt le rapport de la session et remercie le rapporteur de ses efforts. Il félicite le président, les vice-présidents, le trésorier et le secrétaire pour leur élection.
186. Le Président de séance a réitéré ses remerciements sincères à tous pour avoir contribué si efficacement au débat et a déclaré la session close à 12h05 le 17 juillet 2019.

Appendices

Appendix 1	Liste des participants
Appendix 2	Ordre du jour
Appendix 3	Liste des documents
Appendix 4	Rapport du Président
Appendix 5	Budget approuvé pour 2020

Appendix 1

List of participants

President	Marco Breschi
Presiding Officer	Alan Prien
Secretary	Pierre Sayour
Treasurer	Wolfgang Milzow
Rapporteur	Peter Lillie
AFICS-Addis Ababa	Tedla Teshome
AFICS-Argentina	Judit Isabel Luraschi
AAFICS-Australia	Jennifer Ashton
AFUNSOB-Bangladesh	Hussain Ahmed Ahmed A.K. Masood Tim Nurunabbi Khan
AAFIB-Brazil	Milton Nogueira
AAFNU-BF Burkina Faso	Azara Bamba Louguet Bintou Sanogoh Adama Pierre Traoré
CAFICS/ACAFI-Montreal	Jacques Daoust
AFICS-Chile	Adriana Gomez Saguez Mario La Fuente
ASOPENUC-Colombia	Helene Hasselbalch
AAFI-AFICS-Geneva	Katia Chestopalov Barbara Fontaine Samuel Mbele-Mbong Odette Foudral Mohammed Sebti

AFICS -Japan	Junko Sato
AFNU -Madagascar	Willem Van Milink
AMAFINU -Mali	Penda Ndiaye
AFICS -Mauritius	Michael Atchia
AFICS -Netherlands	Lucien Bäck
AFICS /New York	John Dietz Jay Karia Deborah Landey Warren Sach
AAFNU-N -Niger	Ari Toubo Ibrahim
AFICS -Panama	Maria Isabel Aramburu-Porras Juan Antonio Casas-Zamora
AAFU/AFUS -Paris	Georges Kutukdjian Jacques Rao Josiane Taillefer
AFICS -Philippines	Lydia Ontal
AFIJUB -Spain	Angel Escudero de Paz
AFICS -Sri Lanka	K.M.D Gunaratne
AFUNPI -India	D.V. Si Narasimhan Marashetty Seenappa Mangala Srinivasan Nanjundappa Srinivasan
AGAFNU-GN -Guinea	Mamadou Pathé Diallo
AMAFINU -Mali	Mariam Ndiaye Coulibaly
ARICSA -Vienna	Jerry Barton Halina Biernacki Peter Lillie Gerhard Schramek Olaf-Michael Stefanov Manijeh Torabi Veronique Whalen
ASAFI -Senegal	Makane Faye

FFOA-Rome

Alan Prien
Edward Seidler

FAFICS President emeritus
FAFICS President emerita

Andrés Castellanos del Corral
Linda Saputelli

FAFICS Secretariat

Marco Breschi
Wolfgang Milzow
Pierre Sayour

PROXIES

ASSOCIATIONS

FOR

AFICS-Argentina

AAFICS-Uruguay
APNU- Mexico

AAFICS-Australia

AFICS-New Zealand

AFUNSOB-Bangladesh

RUNSAN-Nepal

AAFNU-BF-Burkina Faso

AAFNUB-Benin
AAFNU-Mauritania

AAFI-AFICS Geneva

AFICS-Moscow

AFICS-Mauritius

AFICS-Kenya

AAFNU-UN Niger

AGAFNU-Guinea

FFOA-Rome

FOA-ITC-Turin

Appendix 2

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Election du Président de la session et du Rapporteur
3. Information sur les adhésions
4. Rapport du Président
5. Questions sur les Pensions
 - (a) Mise à jour sur les questions relatives au Comité mixte, y compris le groupe de travail sur la gouvernance et le choix de la nouvelle direction
 - (b) Situation des anciens participants à la CCPNU dans l'ex-URSS, dans la RSS d'Ukraine et dans la RSS de Biélorusse
6. Rencontre avec la Directrice interim de la CCPNU et du RSG pour les investissements
7. Informations concernant l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI) y compris la résolution de l'AGNU sur la question
8. Rapport quadriennal dû à ECOSOC pour 2015-2018
9. Questions administratives et financières
 - (a) Rapport des auditeurs pour les comptes à fin 2018
 - (b) Rapport intermédiaire pour la gestion du budget 2019
 - (c) Contributions des membres
 - (d) Budget proposé pour 2020
 - (e) Nomination des auditeurs aux comptes
10. Révision des règles de procédures – rapport intermédiaire du groupe de travail
11. Elections et nominations
 - (a) Membres du Bureau de la FAAFI
 - (b) Nominations des représentants de la FAAFI au Comité mixte et autres groupes de travail pour 2020
12. Contribution et coopération aux travaux de l'ONU, au service des personnes âgées du monde entier.
13. Date et lieu de la 49^{ème} session du Conseil
14. Divers

Appendix 3

List of documents

In-session documents

Council 48/2019/CRP.5.b	Situation of the former UNJSPF participants in the former USSR, Ukrainian SSR, and Byelorussian SSR
Council 48/2019/8.CRP	Preliminary list of ECOSOC themes to be supported by FAFICS
Council 48/2019/11.b.CRP	Proposed composition of the FAFICS delegation to the Pension Board for 2020
Council 48/2019/12.CRP	Contribution to and Cooperation with the work of the UN, catering for and serving the aged/seniors citizens of the world.

Pre-session documents (D series)

Council 48/2019/D.1.rev.2	Provisional Agenda
Council 48/2019/D.3	Membership matters
Council 48/2019/D.3	Membership matters – Annex
Council 48/2019/D.4	Report of the President
Council 48/2019/D.5a	Pension issues – 5 (a) “Status Report on the Emergency Fund”
Council 48/2019/D.5a.1	Pension issues – 5 (a) “Pension adjustment system”
Council 48/2019/D.5a.2	Pension issues 5 (a) Report of the Pension Board Governance Working Group
Council 48/2019/D.5a.2	Pension issues 5 (a) Report of the Pension Board Governance Working Group - Annex
Council 48/2019/D.7	Update on After-Service Health Insurance Update on After-Service Health Insurance – SG Report Update on After-Service Health Insurance – Outcome Update on After-Service Health Insurance – ACABQ Report Update on After-Service Health Insurance – UNGA Resolution
Council 48/2019/D.7.2	Update on After-Service Health Insurance – Field based associations – Brazil contribution
Council 48/2019/D.8	Quadriennial report provided to ECOSOC – June 2019
Council 48/2019/D.9.a	Reports of the Auditors for the accounts ending 2018
Council 48/2019/D.9.c	Membership dues – Proposal from AFICS – Panama
Council 48/2019/D.9.c.1	Membership dues – Proposal from AFICS – Vienna
Council 48/2019/D.9.c.2	Membership dues – Proposal from AFICS – UNPAI India
Council 48/2019/D.9.c.3	Membership dues – Proposal from AFICS – Argentina
Council 48/2019/D.9.d	Proposed budget for the year 2020
Council 48/2019/D.9.d	Proposed budget for the year 2020 – Annex
Council 48/2019/D.9.d.1	Proposed budget for 2020 – AFUS Comments

- Council 48/2019/D.10.rev.1 FAFICS Working Group on Rules of Procedure – Terms of Reference
- Council 48/2019/D.10.1 FAFICS Working Group on Rules of Procedure – Terms of Reference – Proposal from AAFI-AFICS
- Council 48/2019/D.11a.rev.2 Candidates nominated for Election to the Offices of the Federation
- Council 48/2019/D.12 Contribution to and Cooperation with the work of the UN, catering for and serving the aged/seniors citizens of the world – Proposal from Mauritius, supported by Kenya
- Council 48/2019/D.12.1 Contribution to and Cooperation with the work of the UN, catering for and serving the aged/seniors citizens of the world – Note from Israel

Appendix 4

CONSEIL DE LA FAAFI 2019- Vienne

Rapport du Président au President's au 48^{ème} Conseil de la FAAFI

Chers collègues,

Je vous souhaite à tous la bienvenue, vous qui avez pu vous joindre à nous dans cet important événement annuel de notre Fédération. Votre présence ici est un signe vital de soutien à notre mission et à nos efforts pour protéger les intérêts de milliers de retraités de l'ONU dans le monde. Je suis certain que vous partagerez avec moi l'expression de notre gratitude à l'organisation hôte cette année, l'ONUV, basée dans cette élégante ville de Vienne, qui accueille tant d'événements internationaux. Nos remerciements sincères vont naturellement à nos collègues qui, une fois de plus, font un travail formidable pour organiser cet événement en fournissant une excellente logistique et des arrangements de travail très efficaces pour faciliter le déroulement du programme de travail de la réunion, tout particulièrement Jerry Barton, président d'ARICSA, et Véronique Whalen. En ces beaux locaux, je me vois dans l'obligation de partager avec vous le fait que je me sens chez moi, sans pour autant laisser entendre que venir à Vienne devrait devenir une habitude. En effet, notre plan était de tenir notre réunion à Nairobi, l'endroit où se tiendra le Comité mixte la semaine prochaine. Je suis personnellement convaincu que le Conseil de la FAAFI devrait se tenir au même endroit que le Comité mixte, pour des raisons logistiques et politiques. Pour ceux qui doivent être présents au Conseil, c'est évidemment beaucoup plus facile s'ils n'ont pas à prendre de longs vols de nuit entre les deux événements. Nous avons opté pour Vienne car nous avons été découragés par la faible réaction de nombreux collègues, en particulier ceux qui viennent d'endroits éloignés, pour des raisons de coût et/ou de longs vols. Nous tenons néanmoins à remercier les collègues de Nairobi qui ont exprimé leur plein appui pour l'organisation de notre réunion à Nairobi. La FAAFI compte sur une amitié continue avec nos collègues africains et se réjouit de se rapprocher d'eux dans un proche avenir proche.

Beaucoup d'entre vous ont été surpris que, cette année, le Conseil ne soit pas précédé, comme ce fut le cas ces dernières années, par les Comités permanents des pensions et de l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI). La raison en est que les travaux sur ces deux sujets sont arrivés à leur terme et qu'il n'y a pas eu de nouveaux développements majeurs à débattre lors de cette session du Conseil. Les présidents des deux comités s'adresseront au Conseil pour faire le point sur la situation actuelle dans leurs domaines respectifs. Le Conseil aura l'occasion de débattre du travail important et fructueux accompli par les dirigeants de la Fédération sur ces deux sujets. En conséquence, notre ordre du jour continuera d'inclure les pensions et l'assurance-maladie comme sujets principaux, ainsi que d'autres sujets importants, y compris l'élection des dirigeants de la Fédération.

Lors du Conseil de Rome l'année dernière, lors de mon élection, je me suis engagé avec vous à poursuivre, dans la mesure de mes moyens, l'excellent travail accompli par mes prédécesseurs. Certains collègues m'ont fait part des énormes progrès accomplis par la Fédération au fil des ans en tant qu'acteur clé du système des pensions de l'ONU. Dans un

passé pas si lointain, des représentants de la FAAFI ont été parfois et brièvement admis pour assister à des parties du débat du Comité mixte après une longue présence dans une salle d'attente. Aujourd'hui la FAAFI dispose maintenant de représentants à part entière, influent, sans droit de vote et est un acteur clé dans les débats du Comité mixte, et un membre productif et respecté dans des comités clés comme l'ALM et le groupe de travail sur l'audit, la gouvernance, le budget et le plan de succession, au sein desquels on analyse et débat de questions essentielles pour faire des propositions au Comité mixte de notre Caisse des pensions.

Au début de cette année, j'ai partagé avec vous les vues très positives de la FAAFI sur la résolution de l'Assemblée générale (73/274 - 22 décembre 2018). A cet égard, j'aimerais souligner que les questions d'audit litigieuses qui ont caractérisé le débat qui a eu lieu à l'intérieur et à l'extérieur de la Fédération l'an dernier ont été soit réglées dans le cadre du débat des organes directeurs précédant la résolution de l'Assemblée générale, soit renvoyées au Comité mixte lui-même pour analyse et application dans les délais. Par conséquent, nous ne parlons plus de recommandations d'audit, nous devrions plutôt nous référer aux délibérations de l'AG. Le Groupe de travail sur la gouvernance (GWG) est maintenant chargé de formuler des recommandations pour leur mise en œuvre.

Au début de l'année, les détracteurs habituels de la FAAFI ont tenté de vendre l'idée que la FAAFI ne devrait pas participer au GWG sur la base de l'expression utilisée au paragraphe 14 de la résolution, selon laquelle le Comité mixte *"devrait créer un groupe de travail qui devrait adhérer à la structure tripartite du Conseil pour examiner les questions de participation, rotation et représentation équitable au Conseil"*. Comme la FAAFI participe pleinement aux travaux du Conseil dans le cadre de sa nature tripartite, il semble évident que la FAAFI doit participer à ce groupe de travail. Une analyse approfondie de ce sujet se trouve dans un document préparé par Gerhard Schramek le 2 janvier 2019. Le document donne un aperçu de la participation de la FAAFI au fil des ans aux groupes de travail de la Caisse des Pensions. Il est évident que la structure tripartite du Comité mixte comprend la participation de représentants de la FAAFI à tous les GT clés. Plus personne ne tente d'exclure la FAAFI du GWG, mais nous resterons vigilants sur ce point et assurerons notre participation essentielle. Warren Sach et Gerhard Schramek nous représentent dans cet important groupe de travail. Ils sont des membres expérimentés et hautement qualifiés. Je suis convaincu qu'ils sauront faire avancer notre cause et défendre les droits des retraités.

Je voudrais maintenant rappeler à tous les autres points saillants abordés dans la résolution ainsi que leur pertinence et leur importance pour notre Fédération.

La résolution, au paragraphe 13, *"prend acte du double rôle actuel du Directeur exécutif et du Secrétaire du Comité mixte et décide de remplacer le poste existant par deux postes distincts et indépendants, à savoir "Administrateur des prestations de retraite" et "Secrétaire du Comité mixte" au plus tard en janvier 2020*. La FAAFI a souligné le risque de difficultés administratives pouvant découler de la coexistence de deux postes distincts mais contigus et s'attend à des complications injustifiées et à des coûts supplémentaires. Nous avons en outre noté qu'il y avait désormais contradiction avec **l'article 7 c) du Règlement actuel du Fonds, qui stipule clairement que "l'Administrateur exécutif exerce également les fonctions de secrétaire du Conseil"**. Des difficultés sont déjà apparues lorsque le Comité de

planification de la relève a dû modifier le poste vacant pour le poste de chef de la direction, ce qui a entraîné des retards évidents dans cet important exercice de recrutement.

Un autre point important a été soulevé au paragraphe 14 (b) demandant que *'le GT revoie la composition et la taille du Comité mixte, y compris le rôle des représentants des retraités et les modalités d'élection directe de leurs représentants au Comité mixte'*. Nous avons souligné dans diverses enceintes que ce point devrait être considéré comme le point le plus crucial de l'ensemble de la résolution et celui qui a le plus grand impact négatif sur la vie de la Fédération. De par leur nature même, les retraités ne sont plus soumis à l'autorité de l'ONU, alors que l'ONU leur doit encore des prestations. **Les méthodes d'élection des retraités ne peuvent être décidées par des tiers, car les retraités sont libres de s'associer entre eux de la manière qu'ils choisissent eux-mêmes et non selon les directives de l'Assemblée générale ou de la Caisse.** Depuis près de cinquante ans, les retraités s'associent au travers de leurs (actuellement) 63 associations nationales de retraités AFICS et de leur Fédération, la FAFICS ; **toute tentative de réduire la représentation de la FAFICS porterait donc atteinte au droit fondamental à la liberté d'association des retraités.** Des références aux arrêts du TANU sont disponibles à cet égard (affaire 2015-UNAT-517).

Au paragraphe 14 (f), il est également fait référence à l'utilisation élargie du Comité permanent, préconisée en de manière récurrente par les représentants des participants des Nations Unies - qui espèrent avoir une représentation plus forte dans cet organe - à laquelle la FAAFI s'oppose catégoriquement.

Au paragraphe 14 (g) de la résolution, l'Assemblée générale a demandé au GWG d'examiner la nécessité du comité ALM. La FAAFI est résolument en faveur du maintien du Comité ALM.

Paragraphe 14 (d) " Mise en œuvre d'un système d'examen et de rotation pour l'ajustement régulier de la composition du Conseil afin de permettre aux organisations membres remplissant les conditions requises de partager les sièges en rotation de manière juste et équitable ". Il s'agit d'une question complexe qui nécessite une analyse et une étude et il faut considérer comme une évolution positive le fait que l'AG s'est abstenue de statuer directement mais a renvoyé au Conseil la nécessité d'une étude plus approfondie. Cela implique plus de temps avant qu'une décision ne soit prise et beaucoup plus de travail pour le Conseil.

Paragraphe 14 (d) "*Mise en œuvre d'un système d'examen et de rotation pour l'ajustement régulier de la composition du Conseil afin de permettre aux organisations membres remplissant les conditions requises de partager les sièges en rotation de manière juste et équitable*". Il s'agit d'une question complexe qui nécessite une analyse et une étude et il faut considérer comme une évolution positive le fait que l'AG s'est abstenue de statuer directement mais a renvoyé au Comité mixte la nécessité d'une étude plus approfondie. Cela implique plus de temps avant qu'une décision ne soit prise et beaucoup plus de travail pour le Comité mixte.

Au paragraphe 25, la résolution "*réaffirme la nécessité de mettre en place des mécanismes appropriés pour éviter les conflits d'intérêts entre la direction de la Caisse et les groupes constitutifs du Comité mixte et d'en rendre compte dans le cadre du prochain rapport du*

Comité mixte". Nous avons souligné que, dans le projet de résolution, le prétendu conflit d'intérêts ne concernait **que la direction et la FAAFI**, car notre Fédération devait être considérée comme **le seul** membre du Conseil d'administration à être en conflit d'intérêts. Nous pouvons considérer le texte final comme une amélioration majeure par rapport au projet original.

Plusieurs autres points sont soulevés dans la résolution de l'AG, qui seront abordés par le Comité mixte et la FAAFI sera, comme d'habitude, un acteur actif dans le débat. Les membres du Conseil sont encouragés à apporter leur contribution.

Au paragraphe 10, l'Assemblée générale exige de procéder à une évaluation indépendante de l'IPAS, au paragraphe 17, soulignant que le BSCI est le seul organe de contrôle du Secrétariat de la Caisse, et au paragraphe 44, elle souligne l'importance qu'elle attache à ce que le Comité mixte continue de veiller à ce que le respect du principe de la responsabilité "*inaltérable*" lui incombe.

Au paragraphe 16, l'Assemblée générale "*prie instamment le Comité mixte de veiller à ce que les postes de directeur général et de directeur général adjoint soient pourvus en temps voulu et de manière appropriée afin de laisser suffisamment de temps pour un processus de sélection par voie de concours, fondé sur des procédures préétablies qui garantissent intégrité et équité*". Cette recommandation ne fait que mettre l'accent sur les dispositions existantes à la suite des délibérations du Comité mixte en juillet de l'année dernière, avec l'appui total de la FAAFI, en vue d'instituer un comité de planification de la relève pour la sélection des hauts dirigeants de la Caisse. Warren Sach et moi-même participons activement aux travaux du Comité. Des travaux sont en cours pour la sélection du nouveau Directeur général. A cet égard, le Comité a été en mesure de mettre en place des dispositions efficaces pour une recherche mondiale de candidats qualifiés qui ont été sélectionnés et interviewés en juin dernier. Grâce à son action, le Comité présentera une liste restreinte de candidats qualifiés au Comité mixte à Nairobi.

Au paragraphe 22, l'AG a décidé de modifier l'article 4 des Statuts de la Caisse en ajoutant un nouvel alinéa c) libellé comme suit : "*Sous réserve des dispositions du présent Règlement, le Comité mixte adopte son propre règlement intérieur, dont il est rendu compte à l'Assemblée générale et aux organisations membres*". L'accent est mis ici sur le fait que la notion de "rapport" à l'AG reste inchangée et que le Comité mixte conserve son indépendance à cet égard.

Une autre recommandation souligne "*la proportion élevée de ressources consacrées aux fonctions d'appui, soulignent l'importance d'un contrôle rigoureux de l'utilisation et de la répartition des ressources, y compris les ressources temporaires, au sein du Secrétariat de la Caisse, et demandent au Comité mixte de renforcer le contrôle pour faire en sorte que le Secrétariat de la Caisse utilise les ressources conformément aux décisions de l'Assemblée générale*". La FAAFI approuve pleinement cette demande de l'AG. Des suggestions ont été faites, qui n'ont pas encore été analysées, pour que le Comité mixte examine de près la possibilité de délocaliser certains éléments du travail du Secrétariat vers des sites moins chers en Europe orientale, en Asie ou ailleurs.

La semaine prochaine au Comité mixte et dans les mois à venir, notre action deviendra cruciale pour la défense des droits des retraités et l'avancement du rôle de la FAAFI dans le système des pensions de l'ONU. Le Conseil est encouragé à apporter son soutien aux dirigeants de la Fédération afin de maintenir son efficacité dans ces efforts mobilisateurs.

Au cours de l'année écoulée, vous avez vu mes messages intérimaires dans lesquels je donnais un premier compte rendu des principales activités de la délégation au Comité mixte et de l'intense travail de suivi effectué à New York. Je sais que vous avez également reçu des informations de diverses sources sur le processus de gouvernance, depuis la finalisation du rapport du Comité mixte jusqu'aux différentes étapes de son approbation, en passant par l'examen par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), la Cinquième Commission, jusqu'à la résolution finale (73/274) sur le système des pensions des Nations Unies, adoptée par l'AG à la fin de l'année dernière.

La première initiative importante en septembre 2018 a été de se réunir et d'écrire par la suite au Président du CCQAB pour solliciter l'appui crucial de ce Comité en lui donnant un avis impartial et des conclusions favorables (à notre avis) sur les recommandations du BSCI. Je tiens à exprimer ma gratitude à Warren Sach (rejoint plus tard par Linda Saputelli) qui m'a guidé à travers les subtilités des mécanismes de l'ONU dans cette première étape et m'a apporté son aide vitale tout au long du processus. Nous avons souligné que la FAAFICS est une fédération de 63 associations représentant les bénéficiaires de la CCPNU dans le monde entier, fondée en 1975 en tant qu'ONG basée à Genève et **dotée du statut consultatif auprès de l'ECOSOC**. En tant que tel, il est le seul représentant des intérêts des retraités de l'ONU et des autres bénéficiaires, participant aux travaux du Comité mixte en tant que représentant sans droit de vote et ayant un rôle actif, coopératif et productif reconnu par le Comité mixte et par le Secrétaire général des Nations Unies. Je remercie également les autres membres de la délégation de la FAAFI, Gerhard Schramek, Mohammed Sebti et Adriana Gomez pour leurs conseils et leur soutien essentiels.

Au cours de la période de trois mois qui a suivi, d'octobre à décembre 2018, les membres de la délégation des FAFICS auprès du Comité mixte ont activement pris contact avec un certain nombre de représentants des États Membres à la Cinquième Commission pour lancer une campagne d'information afin de mettre en évidence les nombreuses conclusions partiales du BSCI dans son rapport, ainsi que les nombreuses attaques contre les FAFICS elles-mêmes, ses dirigeants (anciens et nouveaux - je suis personnellement devenu une cible favorite des fausses informations et des insultes délibérées) qui circulaient sur diverses pages Web et blogs. Je remercie à nouveau mes cinq collègues de la délégation, Warren et Linda, toujours personnellement présents aux réunions officielles et officieuses de la Cinquième Commission et aux rencontres individuelles avec les diplomates dans diverses ambassades à New York. Mes remerciements vont également à Gerhard, Mohammed et Adriana, pour leurs contributions intellectuelles et leur matériel d'information pour nous aider à préparer les documents et les notes à l'appui de nos contacts et réunions. Je tiens à vous assurer que la FAAFI a exprimé de façon très complète et efficace son désaccord sur les principales recommandations qui ont une incidence sur notre mandat et sur notre propre raison d'être. Malgré tous ces efforts prolongés et tenaces, il fut un temps où l'examen et les débats sur le projet de résolution étaient sur le point de s'achever, où nos espoirs étaient sombres et où nous nous attendions à ce que le pire se produise, la plupart des

recommandations les plus controversées de l'audit en position d'être approuvées par l'AG des Nations Unies.

Grâce au travail acharné de la délégation et à l'intervention sollicitée à la Cinquième Commission par un nombre restreint mais efficace de délégations des États Membres, la résolution finale a été beaucoup moins défavorable que prévu. Dans de nombreux cas, l'AG a décidé de renvoyer les questions au Comité mixte pour un examen plus approfondi au lieu de prendre des décisions hâtives avec peu d'analyse et de réflexion. Cela nous donnera à tous plus de temps pour travailler sur de nombreuses questions.

Nous avons porté à l'attention du CCQAB et de la Cinquième Commission certaines questions d'une grande importance dans le contexte de la bonne gouvernance et de la gestion du système des pensions des Nations Unies. Nous avons signalé que la FAAFI a continué d'appuyer au fil des ans les recommandations du Comité mixte à l'Assemblée générale et au Secrétaire général. Nous avons rappelé l'évaluation globale faite par le Comité mixte de l'état très positif de la situation financière et actuarielle de la Caisse des pensions ainsi que des questions de politique générale, de stratégie et de gouvernance. La FAAFI a participé activement aux travaux du Conseil et a donc été en mesure d'appuyer pleinement ses conclusions. Nous avons souligné la confiance du Comité mixte dans la solidité financière et actuarielle de la Caisse des pensions. La vigueur actuelle fait suite dans une large mesure aux initiatives prises par le Comité mixte ces dernières années, notamment la création en 2013 d'un groupe de travail sur la viabilité, qui a été approuvé par le Comité mixte et l'Assemblée générale, ainsi que des politiques prudentes en matière d'investissement et autres.

Nous avons constaté que le rendement des placements a été positif au cours des dernières années, notamment en 2017, lorsque le total des actifs du Fonds est passé de 54,4 milliards de dollars américains à 64,1 milliards à la fin de 2017. Le Comité de suivi de l'actif et du passif du Comité mixte (ALMC) a confirmé que le Fonds est entièrement financé. Le représentant de la FAAFI au sein de l'ALMC a participé à l'élaboration de cette conclusion positive par le Comité.

Un autre aspect positif est que la situation financière du Fonds est stable et saine. Le Comité des commissaires aux comptes (externes) de l'Organisation des Nations Unies, se fondant sur sa vérification des états financiers et des opérations du Fonds, a exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers. La FAAFI considère qu'il s'agit là d'une condition préalable essentielle à une gouvernance et à une gestion efficaces des opérations du Fonds.

S'agissant du traitement des prestations et de la mise en œuvre de l'IPAS (le nouveau système ERP), la FAAFI a pleinement appuyé les conclusions du Comité mixte, qui a essentiellement souligné que l'arriéré de traitement ne concernait que la création de nouvelles prestations (nouveaux retraités) et que lors du passage au nouveau système, toutes les prestations ordinaires (représentant environ 98,5 % du total) étaient versées à temps, correctement et de manière précise à l'ensemble des bénéficiaires antérieurs.

La question de l'audit de la gouvernance a beaucoup retenu l'attention du Comité mixte, qui a examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur un audit de sa structure de gouvernance effectué à la demande de l'Assemblée générale. Les 13 recommandations du BSCI ainsi que la méthode et la méthodologie d'audit adoptées par les auditeurs ont fait l'objet d'un débat approfondi à ce sujet. La FAAFI a souligné que le Comité estimait que celles-ci manquaient de professionnalisme et de respect des normes d'audit

acceptées et qu'elles semblaient biaisées en ce qui concerne certaines recommandations. Nous avons également souligné que le Comité n'était pas satisfait du fait que les commissaires aux comptes n'étaient pas présents à sa session et n'ont présenté leurs vues que par téléconférence et n'ont pas laissé suffisamment de temps au Comité pour formuler une réponse aux recommandations à inclure dans le rapport à l'Assemblée générale. La raison apparente en était le manque de temps, mais au cours du débat, le Comité mixte a établi qu'il disposait au contraire de suffisamment de temps pour examiner ses observations.

Comme vous le savez, le Comité mixte a décidé en juillet dernier de convoquer un groupe de travail réunissant les trois groupes de travail ainsi que la FAAFI. Après un long débat, le groupe de travail est parvenu à un consensus, recommandant au Comité mixte d'accepter plusieurs recommandations d'audit comme valables et d'en rejeter d'autres. Le Conseil, à l'exception des représentants des participants à l'UNSPC, a approuvé les recommandations du groupe de travail. La FAAFI a exprimé au CCQAB et à la Cinquième Commission son plein accord avec les conclusions du Comité mixte, demandant à la Commission d'examiner favorablement ces conclusions.

L'élection des représentants des retraités est particulièrement préoccupante pour la FAAFI. La FAAFI a fermement rejeté la recommandation (no 3) selon laquelle le Comité mixte devrait faciliter l'élection directe des représentants des retraités comme membres à part entière avec droit de vote, prétendument pour assurer une représentation transparente et démocratique des bénéficiaires et de leurs intérêts. La FAAFI a soumis un document sur cette question au Comité mixte, dans lequel il est indiqué, entre autres, que la Fédération est un organe indépendant doté de ses propres statuts et règlement intérieur et est une ONG établie dotée du statut consultatif auprès d'ECOSOC. Par conséquent, le Comité mixte estime qu'il n'est pas du ressort du Comité mixte d'établir les exigences relatives à l'élection des représentants des retraités. Le processus d'élection des représentants des retraités devrait demeurer la seule prérogative de la FAAFI.

En mars 2019, la Cinquième Commission a examiné le rapport du Groupe de travail sur l'assurance maladie après la cessation de service - l'ASHI et la FAAFI ont été autorisées à prendre la parole devant la Commission. Nous avons rappelé à la Commission que l'assurance maladie couvre actuellement environ 67 000 retraités et leurs personnes à charge admissibles. Les retraités assurés, en tant que contributeurs financiers importants à l'assurance-maladie après la cessation de service, ont un intérêt légitime et matériel à participer activement à toutes les discussions et à tous les examens des ententes d'assurance-maladie après la cessation de service, c'est pourquoi les retraités apprécient et ont participé activement aux travaux du Groupe de travail.

Nous avons porté à l'attention des États Membres nos vues et préoccupations sur les questions d'assurance maladie. Nous avons noté que le rapport n'avait pas été approuvé par le Groupe de travail, mais qu'il s'agit du rapport du Secrétaire général. Néanmoins, la FAAFI s'est réjouie d'avoir participé au Groupe de travail et a appuyé la plupart de ses conclusions. Une exception importante a été la proposition relative à un nouveau mécanisme d'accumulation des droits, aux paragraphes 38 à 41 du document A/73/662, qui prévoit de nouveaux critères d'admissibilité, car elle imposerait un fardeau financier supplémentaire aux futurs retraités. Nous avons constaté que le CCQAB n'était pas convaincu du mécanisme d'accumulation des droits tel que présenté. De plus, la FICSA et le CCISUA se sont joints à la FAAFI pour ne pas appuyer le mécanisme proposé d'accumulation des droits.

Aux paragraphes 55 à 82 de la partie VII du rapport du Secrétaire général intitulée "*Financement des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service*", il est recommandé que des mesures soient prises pour éliminer progressivement le financement par répartition et le remplacer par le financement par capitalisation. Bien que la FAAFI reconnaisse que les propositions ne concernent que le Secrétariat de l'ONU, elle les a appuyées par principe, ce qui devrait guider l'ensemble du régime commun.

Nous sommes préoccupés par le fait que le CCQAB n'appuyait pas les recommandations relatives au financement résumées dans les alinéas e) à g) du résumé analytique du rapport du Secrétaire général (A/73/662). En conséquence, le régime commun reste exposé à des risques croissants d'engagements non provisionnés importants, qui vont de 8,8 milliards de dollars à plus de 8,8 milliards, comme indiqué au paragraphe 64 du rapport du Secrétaire général (A/73/662).

Au nom de toute la Fédération, je tiens à remercier nos collègues qui ont participé au groupe de travail pendant plus de trois ans, Georges Kutukdjian et Katia Chestopalov, Warren Sach et Gerhard Schramek.

Plus tôt cette année, nous avons prêté attention aux exigences en matière de rapports à l'ECOSOC (le Conseil économique et social de l'ONU). Nous sommes tous conscients de l'importance stratégique que revêt l'octroi à notre Fédération du statut consultatif auprès de cet important organe. Non seulement elle soutient notre indépendance au sein du système des Nations Unies, mais elle nous donne aussi l'occasion de réfléchir et d'agir sur toute une série de thèmes sociaux et économiques importants des Nations Unies auxquels nous voulons être étroitement associés. Le Secrétaire et moi-même avons rassemblé le rapport quadriennal prévu pour le 1^{er} juin, nous avons pris conscience de l'engagement substantiel de nombreuses associations AFICS dans de nombreux thèmes sociaux tels que la Journée de la femme, la Journée sida/VIH, le changement climatique et bien d'autres. Je souhaite encourager notre participation croissante aux thèmes de l'ECOSOC, une prise de conscience accrue de notre part à tous et la présentation continue de rapports sur ces activités. Nous avons dressé une liste à cet égard à l'intention des participants au Conseil.

L'an dernier, le Conseil a recommandé la création d'un groupe de travail ad hoc chargé d'examiner les propositions relatives au règlement intérieur. Compte tenu de notre forte participation aux activités de suivi du BP, le Bureau n'a pu se réunir à l'automne dernier et le groupe de travail n'a été mis en place qu'en janvier de cette année. A sa session de janvier, le Bureau a reconnu les contraintes de temps pour le groupe de travail nouvellement constitué et a demandé que le groupe présente son mandat au Conseil la semaine prochaine pour approbation. J'encourage une discussion productive sur ce sujet afin que le GT puisse commencer ses travaux en temps opportun.

En ce qui concerne les élections internes, nous avons souligné à plusieurs reprises que notre ordre du jour à cet égard reste à la seule discrétion de la Fédération et de ses organes directeurs, sans ingérence de sources extérieures. Nous demeurons convaincus que notre processus d'élection interne est démocratique puisqu'il comporte des élections directes au niveau des associations de chaque pays, tandis que les dirigeants élus pour représenter les associations au sein de la FAAFI sont élus par tous les délégués présents au Conseil chaque

année aux postes de direction de la FAAFI (vice-présidents, secrétaire, trésorier). Nous croyons que la sélection du Bureau de la FAAFI est fondée sur un système démocratique et nous ferons de notre mieux pour améliorer la perception à cet égard à l'extérieur de la FAAFI, là et quand cela sera nécessaire.

En ce qui concerne la sélection de la délégation de la FAAFI au Comité mixte, il convient de noter que notre Règlement intérieur donne au Président une certaine latitude pour choisir une équipe unie, efficace et compétente qu'il juge appropriée pour travailler harmonieusement et efficacement à l'avancement des difficiles questions techniques relatives aux pensions débattues au Comité mixte. La sélection n'est pas un processus unilatéral mais doit être considérée comme une proposition du Président **en consultation avec le Bureau**. J'aimerais souligner que, pas plus tard que lors de la dernière réunion du Bureau à Genève en janvier, cet important sujet a fait l'objet d'une longue discussion et de solides conclusions ont été tirées à l'unanimité. Le Bureau a reconnu que la procédure établie pour la nomination des représentants de la FAAFI au Comité mixte indique clairement le processus à suivre (voir l'Annexe au Règlement intérieur). Le Bureau est convenu qu'il avait connaissance des conditions d'approbation énoncées dans ladite annexe.

A cet égard, votre attention est attirée sur le paragraphe 5 de l'Annexe qui stipule que "les représentants doivent avoir une bonne connaissance des questions relatives aux pensions, tant politiques que pratiques, avoir des capacités de négociation et être disposés à s'engager dans le travail nécessaire pendant plusieurs années". La composition de la délégation est déterminée par les paragraphes 1 à 3, aux termes desquels le président et le président du Comité permanent des pensions sont membres d'office de la délégation, tandis que les deux autres membres et les deux suppléants "sont désignés par le président en consultation avec le Bureau". Le paragraphe 7 stipule ensuite que "les représentants et les suppléants doivent être formellement nommés par le Conseil".

Nous croyons que la FAAFI n'a pas besoin de démontrer son degré de démocratie. Je pense que nous avons une structure de gouvernance appropriée avec une constitution écrite (les Statuts), un règlement intérieur, un Conseil souverain, démocratiquement élu, où les 63 associations sont pleinement et librement représentées avec droit de vote (les représentants des membres sont également démocratiquement élus dans leurs associations respectives), un Président démocratiquement élu et un Bureau composé de membres démocratiquement élus du même Conseil.

Le Conseil est souverain en matière de gouvernance et, par exemple, cette année, nous suivrons sa décision de l'an dernier de réduire le nombre de vice-présidents de 7 à 5. Étant donné que le prochain Comité mixte devra assurer le suivi de l'audit de gouvernance et des questions connexes découlant de la résolution de l'AG de l'année dernière, j'ai proposé au Bureau de conserver la délégation actuelle au Comité mixte jusqu'en 2020 inclus. Cela permettra d'achever le travail essentiel que les représentants de la FAAFI mènent au sein des divers comités, notamment le Groupe de travail sur la gouvernance, le Comité de planification de la relève, le Groupe de travail sur le budget et la plénière du Conseil, qui découle de la résolution de l'AG de l'an dernier. Au Conseil l'année prochaine, nous serons mieux placés pour apporter des changements sous la direction du Conseil.

Nous tenons à remercier tous les participants au Conseil pour leur précieuse contribution au travail de notre Fédération et de ses associations membres. Nous espérons que cette session du Conseil sera un nouvel exemple de la manière harmonieuse, productive et coopérative dont nous menons nos affaires pour faire avancer notre mission de protéger les intérêts de plus de 78 000 retraités et bénéficiaires de l'ONU dans le monde.

Appendix 5

Approved budget for 2020



FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DES ANCIENS FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX
FEDERATION OF ASSOCIATIONS OF FORMER INTERNATIONAL CIVIL SERVANTS
FEDERACION DE ASOCIACIONES DE EX-FUNCIONARIOS INTERNACIONALES

48th Session of the FAFICS Council Vienna, 15 – 17 July 2019

Administrative and Financial - Agenda item 9.d

27 May 2019
Council/48/D.9d

Proposed budget for the year 2020

Contents

	Page
Introduction	1
Income estimate for 2020 and observations	1
Expenditure estimate for 2020 and observations	2
Annex 1: Provisional membership figures as at 12 April 2019	4
Annex 2: Comparative table showing budgets and actuals of prior years	6

Introduction

1. In accordance with article 5.9 of the Rules of Procedure, the proposed budget for the year 2020 is submitted in the present document.
2. The Council, at its 37th session in 2008, decided that budget proposals should be balanced and that the rate of contributions should be adjusted to cover expenditures in order to avoid future deficits. At its 42nd session in 2013, the Council approved a contribution rate of USD 1.50, to be applicable as of 2014.
3. The Treasurer, in consultation with the Bureau, has prepared this budget proposal for 2020 in line with the above.

Income estimate for 2020

Income item	USD
Member contributions (18,500 X USD 1.50)	27,750
Interest income	250
Total estimated income	28,000

Observations

4. Membership contributions

The estimate of contributions by member Associations is based on preliminary membership data as at 1 January 2019, and as declared by the Associations. Some of the membership figures are not yet up to date and relate to previous years (cf. Annex 1). The income is calculated using a conservative estimate of total membership of 18,500 like in 2018.

5. Bank interest

The estimate for interest earnings in 2020 is USD 250. This reflects currently low interest rates that are however expected to rise.

Expenditure estimate for 2020

Expenditure item	USD
Travel of Secretariat members	7,000
Participation in Bureau meetings	10,000
Representation	14,500
Hospitality	600
Secretarial assistance	2,000
Equipment	-
Office supplies, courier services	650
Bank charges	400
Communications and outreach	1,800
Miscellaneous	300
Total estimated expenditure	37,250

Observations

6. The proposed level of expenditure exceeds the anticipated income for the year 2020 of USD 28,000 by USD 9,250. The difference can either be covered by resorting to accumulated surpluses of prior years that amount to USD 55,000, or by increasing the contribution rate per member from USD 1.50 to USD 2.00. A proposal supporting the second option will be before the Council.

7. Travel of Secretariat members

This budget line covers the travel and partial daily subsistence allowance of the President, the Secretary and, if necessary, the Treasurer attending the 49th session of the FAFICS Council as well as the 2020 mid-term meeting of the Bureau. It is assumed that in 2020 the FAFICS Council will be held at the same location as the session of the UN Joint Staff Pension Board that is planned to be in Geneva.

8. Participation in Bureau meetings

USD 10,000 is budgeted to support Vice-presidents, Special Advisors to the Bureau and a rapporteur attending the mid-term Bureau meeting usually held in Geneva.

9. Representation

This budget line meets the cost of participation in advocacy activities of importance to FAFICS, such as to promote the FAFICS position on specific issues like ASHI. In view of recent developments and challenges that requested extensive travel by the President in 2018 and the beginning of 2019 this budget line has been markedly increased.

10. Hospitality

This item will cover al lunch offered by FAFICS to the CEO and senior staff of the UNJSPF. It may also cover some hospitality offered by the President.

11. Secretarial assistance

This item is intended to cover temporary assistance during the 2020 Council session.

12. Equipment

Purchase of equipment is not planned for 2020.

13. Office supplies

This item covers the cost of stationary, postage, and telecom charges.

14. Bank charges

The amount is budgeted in line with current expenditure figures.

15. Communications and outreach

The amount will cover the cost of improvements to the FAFICS website and the use of tele-conferences.

16. Miscellaneous

The budget line will cover unexpected expenditure that could not be planned and foreseen.

Annex 1: FAFICS MEMBERSHIP AS AT 1 JANUARY 2019

(Based on data at hand on 21 April 2019. An asterisk indicates that the figure is from 2018 or earlier)

AFICS-Argentina	180
AAFICS-Australia	250
ARICSA-Austria	1322
AFUNSOB-Bangladesh	235
AAFNUB-Benin	25 *
AFICS-Bolivia	50 *
AAFIB-Brazil	170
AAFNU-Burkina Faso	138
CAFICS/ACAFI-Canada	713
AFICS-Chile	530
ASOPENUC-Colombia	148
ACAFNU-Brazzaville-Democratic Rep. of Congo	160 *
ARNUC-Kinshasa-Congo	80 *
ACEFUN-Costa Rica	45
AEFNUC-Cuba	50 *
AFICS-Cyprus	53
AEFSNU-Ecuador	21
AFICS-Egypt	37 *
AFICS-Addis Ababa	554
AAFU/AFUS-France	1500
APUNG-Greece	43
AFAFNU-GN Guinea	29 *
AFUNPI-Bangalore-India	398
UNPA-New Delhi	393 *
AFUNPR-Indonesia	85
IAFICS-Israel	20
FFOA-Rome-Italy	2238
FOA-Turin-Italy	117
AFICS-Japan	88
AFICS-Kenya	214
AFICS-Lebanon	50 *
AAFNU-MR Madagascar	38
AFICS-MSB Malaysia, Singapore and Brunei	40
AMAFINU-Mali	76
AFNU-MG Mauritania	37
AFICS-Mauritius	25
AFPNU-Mexico	122
IGFICS-Myanmar	62 *
RUNSAN-Nepal	126
AFICS-Netherlands	193
AFUNO-New Zealand	50

Nicaragua	20 *
Niger	56
AFUNCS-Nigeria	64 *
PAFICS-Pakistan	54
AFICS-Panama	37
APEFONU-Paraguay	30
AEFNUP-Peru	100
AFICS- Philippines	143
AFICS-Russia	5 (plus 330 members who receive no UN pension)
ASAFI-Senegal	44
AFIJUB Spain	260
AFICS-Sri Lanka	55 *
AAFI-AFICS-Geneva	3354
UNAPATA-Tanzania	52 *
AFICS-Thailand	219
ATAFONU-Togo	47 *
AFICS-Kiev Ukraine	1 (plus 29 members who receive no UN pension)
BAFUNCS-United Kingdom	779
AFICS-New York	2792
AFICS-Uruguay	92
Associated Members	
ARICSCAM, Cameroon	34 *
UNPAS, Somalia	67
Provisional total	19100

Annex 2

**Federation of Associations of International Civil Servants
(FAFICS)**

Comparative Budget: Financial years 2013 - 2018 (Actual), 2019 (approved) and 2020 (proposed) (all amounts in USD)

	2020 Proposed	2019 Approved	2018 Actual	2017 Actual	2016 Actual	2015 Actual	2014 Actual	2013 Actual
Income								
Membership dues	27 750							
Third-party contributions								
Interest income	250							
Other income								
Total income	28 000	28 000	38 397	38 093	25 967	27 409	26 886	25 800
Expenditures								
Travel	7 000	8 500	10 326	9 271	7 311	6 165	9 935	18 285
Participation in Bureau meetings	10 000	18 000	13 300	8 551	6 400	8 278		
Representation	14 500	4 500	18 025	5 866	2 093	3 041		
Official functions/Hospitality	600	600	95	0	0	3 256	1 533	1 299
Secretarial assistance	2 000	2 000	558	2 093	2 012	2 124	784	0
Equipment	0	0	0	0	0	0	0	0
Office supplies, courier services	650	500	625	35	92	289	0	244
Bank charges	400	400	423	294	188	345	203	227
Communications and outreach	1 800	200	0	170	120	0	0	34
Contributions to FICSA et al.		0	0	0	310	620	654	684
Miscellaneous	300	300	582	108	0	48	46	0
Travel of Council delegates			1 545	3 318				
Loss on exchange			18					
Total expenditure	37 250	35 000	45 497	29 705	18 528	31 765	13 154	20 773
Excess of income over expenditure / expenditure over income (-)	-9 250	-7 000	-7 100	8 388	7 440	-4 356	13 732	5 028

